

QUORUM

La référence du monde municipal

Décembre 2021
Volume 46, numéro 4



CONGRÈS 2021 L'AUDACE DE LA FQM PORTE FRUIT

DOSSIER

RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION -
NOS RÉGIONS COMME TERRE D'ACCUEIL

SECTION GESTION MUNICIPALE
RESSOURCES NATURELLES
- NOS RÉGIONS COMME
SOURCES D'ÉNERGIE



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5
Poste publication 40051338



CONGRÈS
2021

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

LA SEULE MUTUELLE D'ASSURANCE PROPRIÉTÉ DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

La MMQ détient une expertise municipale inégalée en assurance de dommages, en règlement des réclamations et en gestion des risques.

LA MUNICIPALE^{MD}

Optez pour le seul contrat d'assurance conçu et adapté pour le monde municipal.

GESTION DES RISQUES

Réduisez vos sinistres en profitant de notre accompagnement sans frais qui vous permet d'identifier et d'analyser vos risques et d'implanter des solutions adaptées à vos enjeux.

RÉCLAMATIONS

Comptez sur nos experts en sinistre spécialisés dans les réclamations municipales pour vous accompagner à toutes les étapes de la gestion de vos sinistres, même s'ils sont sous la franchise.

**PLUS DE 99% DE NOS MEMBRES
RENOUVELLENT AVEC NOUS.**

Crédits photos :

1. Alain Blanchette
2. Karine Brodeur
3. Alain Blanchette
4. Deny Cardinal

INFORMEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

1 866 662-0661
mutuellemmq.com



4.

Direction de l'édition

Diane Aertgeets

Direction artistique et graphisme

Véronique Bolduc, Bolduc création

Révision et coordination

Laurie D. Chouinard

Stéphanie Roy

Rédaction

Shirley Bishop

Caroline Lelièvre

Francis Martel

Nathalie St-Pierre

Impression

Deschamps impression

Publicité

Carolynne Turgeon

N^o d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Distribution

9 000 exemplaires

**Fédération québécoise
des municipalités**

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Crédit photo de la page couverture

Samuel Tessier, photographe

Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas,
le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne
les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant
dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer
la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Congrès 2021 – L'audace de la FQM porte fruit! 6

Assemblée générale annuelle – Six résolutions au bénéfice des régions 11

Le Congrès en images 12

Loi 49 – La nouvelle Loi sur l'éthique et la déontologie
en milieu municipal est en vigueur 14

Le patrimoine, source de vitalisation 15

Les MRC au cœur d'une nouvelle approche en développement local 16

Élections 2021 – Une tendance lourde vers la zone paritaire chez les 55 et moins 18

Infrastructures – Tenir compte des besoins réels des municipalités 20

Voirie locale : prise en compte des réalités régionales 22

Le conseil d'administration de la FQM bientôt renouvelé 24

Gestion des actifs naturels : le défi de l'érosion des berges 25

**SECTION GESTION MUNICIPALE – RESSOURCES NATURELLES :
NOS RÉGIONS COMME SOURCES D'ÉNERGIE**

La MRC de Maria-Chapdelaine : conjuguer protection et développement 28

Protéger les territoires incompatibles de l'activité minière 29

La forêt québécoise : cette ressource inestimable pour les régions 31

La forêt à la rescousse des changements climatiques 32

Profil d'entreprise – Pro-Ballast 34

Chronique Relations du travail et éthique 35

Chronique Services FQM 36

Chronique Droit au but 37

Publireportage – Réussir le virage numérique en toute sécurité 38

Chronique du SAM 40

DOSSIER – RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION : NOS RÉGIONS COMME TERRE D'ACCUEIL

L'immigration pour contribuer au dynamisme de nos régions! 42

Prix Ulrick-Chérubin – Récompenser les plus accueillants 44

Choisir la vie en région 46

NOS RÉGIONS EN ACTION 49

LES CHRONIQUES

Gouvernance municipale 53

Développement local et régional 55

Assurance 57

Services FQM - Formation 59

Service d'assistance juridique FQM/MMQ 61

FORMATION MUNICIPALE 63



Campagne 2022 dès le 10 janvier 2022
Renouvellement et adhésion

L'ADMQ, *c'est mon choix*



soutien en gestion municipale • outils pratiques • formation • réseautage • documentation • bulletin juridique

L'ADMQ, c'est aussi :

Bibliothèque
virtuelle bonifiée
2022



Un soutien technique et personnalisé offert par une équipe dédiée et expérimentée en gestion municipale ainsi qu'un programme d'aide aux membres



Des formations conçues sur mesure pour les gestionnaires municipaux



De l'information sur l'actualité municipale (tout ce que vous devez savoir sur les obligations et les nouveautés législatives)



Analyse technique des projets de loi et de règlement gouvernementaux et production d'outils en conséquence



Des documents de travail types (fiches techniques et pratiques, guides, modèles de résolutions), etc.



Des occasions de réseautage entre collègues



Soutien personnalisé aux gestionnaires municipaux des communautés d'expression anglaise



Service téléphonique gratuit avec Dunton Rainville pour des questions en droit du travail sur votre dossier ou votre situation personnelle en tant qu'employé

Faites partie de la plus grande association de gestionnaires municipaux présente dans toutes les régions du Québec

Renouvelez avant le 31 mars 2022, pour continuer à profiter de tous les avantages d'être membre ADMQ.

Pour information ————— reception@admq.qc.ca

DÉCENTRALISER L'ÉTAT, UNE QUESTION DE VITALITÉ POUR NOS RÉGIONS



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES,

Déjà deux mois se sont écoulés depuis la tenue de la 79^e édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui fut, sans contredit, couronnée de succès malgré les contraintes sanitaires. À cette occasion, nous avons identifié les dossiers qui retiendront l'attention du monde municipal au cours de la prochaine année. En ce sens, les discussions tenues lors de nos ateliers politiques ont culminé vers l'adoption de six résolutions touchant différentes préoccupations. Votées par vous, les membres, nous comptons sur votre appui pour nous aider à faire cheminer ces propositions qui ont toutes un but commun : accroître la vitalité des régions.

5 000 emplois en région

La visite du premier ministre François Legault m'a donné l'occasion de lui rappeler sa promesse formulée en 2018 concernant l'importance de rapatrier des emplois en région. Et pas n'importe quel type d'emplois! Nous voulons des emplois de décideurs. Des emplois de personnes en mesure d'adapter les règlements et les programmes des différents ministères en tenant compte de la réalité du terrain et de nos régions.

Faut-il le rappeler, les régions ont particulièrement souffert de la centralisation et de la concentration des services dans les grands centres. En ce sens, lors de notre Congrès, j'ai mentionné à M. Legault qu'un établissement de santé où le patron est à 200 kilomètres du travailleur ne peut fonctionner efficacement.

Signe que notre message a été entendu, le premier ministre a profité de son discours d'ouverture de la 42^e session parlementaire, le 19 octobre dernier, pour annoncer sa volonté de travailler à la décentralisation de l'État. Je peux vous assurer que la FQM collaborera activement à la réalisation de cet engagement.

Environnement

Récemment, la Fédération a eu le plaisir de présenter la nouvelle catégorie « Ville événementielle » du concours Les Vivats, organisé par le Conseil québécois des événements écoresponsables. Ce concours récompensait les municipalités ayant entrepris des démarches pour accueillir ou rendre des événements plus écoresponsables sur leur territoire. Pourquoi je vous en parle ici? Parce que chaque geste que peut poser une municipalité pour protéger l'environnement compte. Les changements climatiques, ce n'est plus un concept lointain. Nous vivons actuellement les conséquences de ce phénomène au quotidien. La protection de l'environnement fera partie des gros enjeux de la prochaine année à travers différents dossiers. Je pense notamment à la modernisation de la collecte sélective, le rôle que la forêt peut jouer pour la séquestration du carbone ou encore la protection des milieux naturels.

Les municipalités et les MRC sont donc clairement au cœur de la lutte aux changements climatiques. La FQM sera présente pour les accompagner afin de relever ce défi qui concerne tous les citoyennes et citoyens.

Bonne lecture!

Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

CONGRÈS 2021

L'AUDACE DE LA FQM PORTE FRUIT!

Le jeudi 30 septembre dernier, tous les regards étaient tournés vers le Centre des congrès de Québec, où la Fédération québécoise des municipalités (FQM) donnait le coup d'envoi du premier congrès en personne depuis le début de la pandémie. Pari audacieux pour certains, la Fédération a relevé avec brio ce défi aux multiples obstacles, alors que les règles sanitaires n'ont pu freiner l'enthousiasme des congressistes. Résumé d'un Congrès pas comme les autres.

Déjà à la veille de la cérémonie d'ouverture, la présence de journalistes curieux de connaître les détails de l'organisation de cet événement donnait le ton à ce moment attendu.

« C'est sûr que ça représente des défis particuliers. On est restreint au niveau du nombre de personnes qui peuvent participer. On accueille trois fois moins de gens qu'à l'habitude, mais c'est trois fois plus d'organisation », a commenté au Journal de Québec Martin Dulac, président de la 79^e édition du Congrès et maire de McMasterville.

RÈGLES SANITAIRES

La FQM a fait du respect des règles sanitaires en place un enjeu majeur. Par ailleurs, tous les détails entourant la présentation du Congrès ont reçu l'approbation des autorités de la Santé publique.

Ainsi, au lieu d'accueillir les quelque 2000 participants habituels, la limite a été fixée à 750 personnes, réparties en trois parcours-bulles. La présentation du passeport vaccinal a été rendue obligatoire ainsi que le port du masque lors des déplacements. Des stations de désinfection des mains ont été mises à la disposition des congressistes un peu partout sur les différents parcours.

Preuve de l'engouement suscité par la tenue de ce premier Congrès en deux ans, les places se sont envolées en moins de trois semaines!

MAINTENANT

La 79^e édition du Congrès s'est tenue sous la thématique *MAINTENANT*. Pourquoi *MAINTENANT*? Parce que dans un contexte où nos regards se portent vers l'avenir alors que la pandémie s'achève, il faut réfléchir afin de déterminer les options à privilégier *MAINTENANT* pour relever les nombreux défis qui se dressent devant le monde municipal.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Les mesures sanitaires n'allaient pas empêcher de tenir une cérémonie d'ouverture digne de ce nom. Après un discours inspiré du président de la FQM, M. Jacques Demers, au cours duquel il a notamment souligné le travail exceptionnel des élus-es municipaux pendant la pandémie, le premier ministre, M. François Legault, est venu s'adresser au monde municipal.

Visiblement ému de constater la participation, en si grand nombre, des représentants des régions au Congrès, il a profité de l'occasion pour réitérer une promesse phare pour la FQM.

« Si on veut créer plus d'emplois de qualité en région, il faut d'abord que le gouvernement montre l'exemple. On doit renforcer la présence de l'État québécois en région. On avait promis de le faire en 2018. La pandémie nous a un peu ralentis, mais là, je vous confirme que ça va se concrétiser. Mais je vous confirme une chose : on va bientôt dévoiler notre plan pour déplacer 5000 postes de la fonction publique québécoise en région », a-t-il promis.

Un discours fort remarqué de la présidente-directrice générale d'Hydro Québec, M^{me} Sophie Brochu, a suivi la cérémonie d'ouverture; un dîner-conférence marquant de ce Congrès. Il y a entre autres été question de la place de l'énergie éolienne dans le futur énergétique du Québec. Un enjeu qui retiendra d'ailleurs grandement l'attention de la FQM au cours de la prochaine année.



La cérémonie d'ouverture du 79^e Congrès de la FQM a été suivie par le premier dîner-conférence de ce Congrès, lors duquel la présidente-directrice générale d'Hydro-Québec, M^{me} Sophie Brochu, a livré un discours fort remarqué.

DES INVITÉS DE MARQUE

Certes, le contexte a imposé une cure minceur à la programmation du Congrès, mais cela ne s'est pas fait au détriment de la qualité. Les participants ont pu voir défiler une panoplie d'invités de marque tous aussi intéressants les uns que les autres.

En ce sens, le traditionnel dîner de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a particulièrement retenu l'attention. M^{me} Laforest a saisi l'opportunité pour remercier les élus-es municipaux de leur grand engagement auprès de leurs citoyens.

« Nous sommes vraiment des partenaires clés. Vous êtes des piliers. Des piliers pour vos citoyens et des piliers pour les Québécois. Vous êtes toujours en première ligne et vous avez un grand dévouement. Vous êtes comme nous, parce que nous sommes un gouvernement de terrain, des gens de terrain. En tant que ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, vous m'avez rendue fière », a-t-elle souligné.

Les congressistes ont aussi eu le privilège de compter sur la présence des chefs des partis de l'opposition officielle de l'Assemblée nationale, M^{me} Dominique Anglade, du Parti Libéral du Québec, M. Gabriel Nadeau-Dubois, de Québec Solidaire et M. Paul St-Pierre Plamondon, du Parti Québécois.

Ils sont tour à tour venus exposer leurs priorités d'actions et les enjeux qui touchent les régions : la pénurie de main-d'œuvre, l'immigration, la relance économique, l'accès à Internet haute vitesse et au réseau cellulaire, l'environnement, les logements abordables, l'urbanisme et bien plus.



Le premier ministre du Québec, M. François Legault, lors de son allocution à l'ouverture officielle du Congrès.

DES CONFÉRENCIERS ATTENDUS

En plus de ces allocutions politiques, les gens sur place ont pu entendre le D^r Horacio Arruda les entretenir sur l'avancée de la situation de la COVID-19. Notons que ses propos visaient aussi à mettre en lumière le travail colossal effectué par chacune des municipalités. Les gouvernements de proximité ont



De gauche à droite : M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue et vice-présidente du 79^e Congrès de la FQM, M. Martin Dulac, maire de McMasterville et président du 79^e Congrès de la FQM, M^{me} Kim Thuy, conférencière, M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog et M^{me} Sonia Gagné, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC.

joué un rôle déterminant dans la lutte contre cette maladie. Et l'heure était aux remerciements.

Enfin, la FQM était aussi très heureuse d'accueillir, pour sa Grande conférence, l'auteure Kim Thuy, qui a partagé avec beaucoup de générosité son parcours teinté d'embûches et d'obstacles, mais desquels elle a su saisir des opportunités, pour l'amener où elle est maintenant.

« Nous sommes vraiment des partenaires clés. Vous êtes des piliers. Des piliers pour vos citoyens et des piliers pour les Québécois. Vous êtes toujours en première ligne et vous avez un grand dévouement. Vous êtes comme nous, parce que nous sommes un gouvernement de terrain, des gens de terrain. En tant que ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, vous m'avez rendue fière. » - M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

DES OUTILS POUR NOS ÉLUS-ES

Qu'il s'agisse d'ateliers juridiques sur les défis reliés à la fonction de maire et mairesse, de zonage en matière d'hébergement touristique, de relance économique, d'immigration ou encore d'ateliers politiques, une panoplie d'outils étaient présentés aux congressistes.

Parmi les enjeux abordés :

- Zones inondables : quoi de neuf pour les municipalités?;
- Enquête en éthique et déontologie : des enjeux qui suivent à la fin du mandat de l'élu-e;
- Sauvegarde des immeubles patrimoniaux : rôles et pouvoirs des municipalités;
- Financement des projets municipaux et comment éviter les conflits d'intérêts;
- Le comportement éthique et les obligations déontologiques de l'élu-e en période électorale;
- La gestion des ressources humaines et la négociation d'une convention collective : rôle des élus-es;
- Gouvernance et gestion : les audits et les premières conclusions de la Commission municipale du Québec;
- L'accès à l'information et les élus-es;
- Police communautaire et lutte contre la violence conjugale;
- La relève d'entreprise en mode collectif, un modèle ancré dans les territoires;

- Le régime transitoire en zones inondables;
- L'accueil des immigrants dans nos communautés;
- Pour une meilleure cohésion des interventions. Le développement social, maintenant...
- Pour le nouveau modèle de développement local – Les MRC, porte d'entrée des entrepreneurs, maintenant...

PRIX RECONNAISSANCE

La cérémonie des Prix Reconnaissance était encore une fois très attendue. La modestie de l'évènement n'aura pas empêché les nommés et les gagnants de vivre un moment rempli d'émotions!

Outre les prestigieux Prix Jean-Marie-Moreau, Elsie-Gibbons et Leadership municipal, la FQM a procédé à la remise de Méritas afin d'honorer l'engagement soutenu de nombreux maires, mairesses, préfets, préfètes, conseillers et conseillères pour leurs 20, 25, 30, 35 voire 40 ans de service à leur communauté!

Les lauréats des trois grands prix sont :

Prix Jean-Marie-Moreau, remis à M. Scott Pearce, maire du canton de Gore et préfet de la MRC d'Argenteuil.

Engagé dans le monde municipal depuis 18 ans, M. Pearce s'est démarqué au fil des ans en faisant preuve de vision dans différents projets, notamment celui du Lac Beattie. En effet, par son leadership, M. Pearce a réussi à mobiliser plusieurs acteurs du milieu, dont le Canton de Gore, la Ville de Lachute et l'organisme Les Sentiers de Gore, pour permettre à la population d'avoir un accès privilégié à un site enchanteur. Ce projet, toujours en cours de réalisation, vise également à protéger un écosystème naturel tout en valorisant le site du Lac Beattie.

Créé en l'honneur de M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des conseils de comté du Québec (UCCQ), de 1970 à 1983, devenue aujourd'hui la FQM, ce prix est remis à un-e élu-e municipal-e en reconnaissance de son engagement, son leadership et son dynamisme envers la communauté qu'il représente.





M^{me} Francine Morin, mairesse de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et préfète de la MRC des Maskoutains a remporté le Prix Elsie-Gibbons 2021.

Prix Elsie-Gibbons, remis à M^{me} Francine Morin, mairesse de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et préfète de la MRC des Maskoutains.

Au cours de ses 34 années d'implication à titre de conseillère, de mairesse et de préfète, M^{me} Morin a fait preuve d'une grande détermination qui a servi d'inspiration pour les femmes de son entourage, à tel point que le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville est paritaire avec trois conseillers et trois conseillères. Grande passionnée de sa région, elle a mis à profit son ouverture d'esprit et son souci de favoriser le bien-être de tous les citoyennes et citoyens pour œuvrer sur plusieurs fronts, dont l'immigration, le patrimoine, le développement économique, la famille, les aînés et la lutte contre la pauvreté. Sous sa gouverne, en 2007, la MRC des Maskoutains a élaboré une Politique de la famille tout en étant la première MRC au Québec à entamer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Le Prix Elsie-Gibbons est remis à une élue dont l'engagement a favorisé un maintien ou des avancées en regard de la place des femmes au sein de la société québécoise et, particulièrement, au sein de la sphère politique municipale.

Prix Leadership municipal, remis à la MRC des Sources. Le leadership de la MRC des Sources a permis de déployer le projet pilote d'économie circulaire *Synergie Estrie* à l'ensemble des sept MRC de l'Estrie, au sein d'un même projet collectif. Celui-ci a grandement contribué à placer le développement durable et l'économie circulaire au centre des priorités des territoires. S'appuyant sur l'inventivité et la créativité des coordonnateurs d'économie circulaire et des acteurs mobilisés durant le processus d'idéation, le projet agit comme un trait d'union entre la gestion des matières résiduelles, l'aménagement du territoire et le développement économique. En favorisant le partage des ressources tout en donnant une deuxième vie aux matières, *Synergie Estrie* joue un rôle important de création de richesse au sein de la communauté.

Le Prix Leadership municipal est décerné à une municipalité locale ou à une MRC pour la mise en œuvre d'un projet structurant. Il récompense une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement de son milieu. Il peut s'agir de projets à caractère culturel, social ou économique.

CONCOURS INSPIRATION MMQ EN GESTION DES RISQUES

La soirée honorait également les lauréats du concours Inspiration MMQ en gestion des risques, soulignant la capacité de trois municipalités à mettre de l'avant des initiatives visant à éviter des sinistres coûteux et à favoriser l'offre de milieux de vie attrayants et sécuritaires pour leurs citoyens.

Les lauréats sont :

1^{er} prix (10 000 \$) : la Municipalité de Val-Alain

Le premier prix est remis à la Municipalité de Val-Alain pour son programme d'inspection des jeux à l'aide d'un formulaire écrit permettant d'effectuer un suivi



La MRC des Sources a remporté le Prix Leadership municipal avec son projet d'économie circulaire *Synergie Estrie*. On voit ici l'équipe qui a travaillé à la mise en place du projet.

de l'état des composantes, des bris constatés et des réparations effectuées. Il s'agit d'une pratique concrète en gestion des risques qui aura permis de responsabiliser les employés et d'uniformiser les inspections, en plus de faciliter la planification des réparations majeures devant être effectuées, ainsi que le contrôle des coûts. Par ce projet, la municipalité s'assure d'avoir des infrastructures en bon état, réduisant ainsi les risques d'incidents sur son territoire.

2^e prix (5 000 \$) : la Ville de Valcourt

Le deuxième prix est décerné à la Ville de Valcourt pour son guide des meilleures pratiques en gestion des risques, développé à l'intention de ses citoyens afin de prévenir certains risques pouvant notamment mener à des poursuites en responsabilité civile. Le guide traite entre autres des dommages causés par l'eau, de l'entretien des clapets antiretour et des dégâts d'eau liés à la plomberie.

3^e prix (2 500 \$) : la Municipalité de Beaumont

Le troisième prix a été attribué à la Municipalité de Beaumont pour ses actions visant à renforcer la sécurité des biens et des personnes dans le parc récréotouristique de Vincennes par l'installation stratégique de neuf caméras de surveillance, la publication d'un programme de sensibilisation dans le journal local, ainsi que l'agrandissement du stationnement principal comprenant l'installation d'une barrière d'accès automatisée permettant de contrôler l'accès des véhicules au parc.

ÉVÉNEMENT ÉCORESPONSABLE

Une fois de plus, la FQM est très fière d'avoir obtenu la certification NIVEAU 3 pour la norme en gestion responsable d'événements, émise par le Réseau des femmes en environnement ainsi que par le Conseil québécois des événements écoresponsables — *Sustainable Event Council*.

Énergir est le partenaire de cet événement écoresponsable depuis maintenant 10 ans. La FQM est fière d'avoir posé des gestes écoresponsables pour réduire l'empreinte écologique de son 79^e Congrès. Un don sera fait à la Bourse du carbone Scol'ère pour compenser l'émission des gaz à effet de serre des

congressistes et des employés de la Fédération qui se sont déplacés au Congrès. Une vidéo a aussi été présentée lors du dîner-conférence du vendredi pour expliquer le concept de biométhanisation, produit grâce à l'utilisation de matières organiques comme les résidus alimentaires et agricoles pour en faire du gaz naturel renouvelable.

JEUNES ET RELÈVE MUNICIPALE

Le programme de jumelage Jeunes et relève municipale de la FQM a permis cette année à huit jeunes, âgés de 18 à 35 ans, de participer aux activités du Congrès annuel. Durant les trois jours du Congrès, ils ont été jumelés à un maire ou une mairesse membre du conseil d'administration de la FQM pour participer aux différentes activités et ateliers proposés dans le cadre de l'événement.

Les objectifs du programme sont de :

- Permettre à des jeunes d'approfondir leurs connaissances des enjeux municipaux;
- Permettre aux élus-es de bénéficier d'un regard neuf sur ces mêmes enjeux;
- Permettre à des jeunes intéressés par une carrière politique de se créer des contacts et de bénéficier de l'expérience d'élus-es municipaux;
- Permettre à des jeunes intéressés par la politique municipale de discuter entre eux des enjeux jeunesse liés à la fonction d'élus-e;
- Permettre à des jeunes d'être en contact avec différents réseaux d'affaires et de développement des territoires.

Ces jeunes provenant de toutes les régions du Québec ont été choisis après avoir déposé leur candidature. Pour ce faire, ils devaient acheminer une lettre d'intérêt ainsi qu'un bref curriculum vitae.

Le rendez-vous pour la 80^e édition du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités est déjà donné, alors que l'événement aura lieu à Montréal du jeudi 22 au samedi 24 septembre 2022 au Palais des congrès. ■



Le programme de jumelage Jeunes et relève municipale de la FQM a permis à huit jeunes, âgés de 18 à 35 ans, de participer aux activités du Congrès annuel. Ils sont ici en compagnie de leurs mentors, des membres du conseil d'administration de la FQM, et de M. Bernard Brun, directeur principal, Relations gouvernementales et institutionnelles au Mouvement Desjardins.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

SIX RÉOLUTIONS AU BÉNÉFICE DES RÉGIONS

La dernière assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été l'occasion d'adopter six résolutions en lien avec des enjeux majeurs pour les régions. L'Assemblée a eu lieu en marge du 79^e Congrès de la FQM, qui se tenait du jeudi 30 septembre au samedi 2 octobre derniers.

LES SERVICES DE GARDE, MAINTENANT...

Le manque de place dans les services de garde, que ce soit en centre de la petite enfance (CPE), en garderie privée ou encore en milieu familial freine la croissance économique de nos régions et affecte la vitalité de nos communautés.

La FQM a proposé maintes solutions dans son mémoire déposé au ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, en juin dernier. Plusieurs de ces propositions permettront de redonner de la souplesse et de la flexibilité dans l'octroi et le développement des places afin que le réseau s'adapte à l'évolution des besoins des familles.

Ainsi, les congressistes ont convenu de demander au ministre de la Famille, par voie de résolution, que soit reconnu le rôle des acteurs municipaux dans le processus d'évaluation des besoins de places en service de garde pour la petite enfance.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, MAINTENANT...

Réunis en atelier, les congressistes ont débattu de la pertinence de développer une compréhension et une vision commune du développement social. Ils ont émis le constat que plusieurs ministères interviennent, via leurs programmes, dans la sphère du développement social, toutefois sans coordination ni harmonisation entre eux.

En ce sens, le conseil d'administration de la FQM a donné son appui au projet du Réseau québécois de développement social (RQDS) qui demande au gouvernement du Québec d'entamer une démarche menant à l'adoption d'une politique nationale de développement social.

C'est pourquoi les membres de l'AGA ont adopté une résolution demandant au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, qu'il



Les discussions tenues lors des ateliers politiques pendant le 79^e Congrès de la FQM ont permis l'adoption de six résolutions touchant des enjeux propres aux régions.

énonce sa volonté d'adopter une Politique nationale de développement social qui aura pour objectif d'assurer de la cohérence entre toutes les interventions gouvernementales touchant le secteur social.

LA GESTION DU TERRITOIRE EN ZONES INONDABLES, MAINTENANT...

Les ateliers politiques réalisés lors du Congrès de la FQM ont permis d'échanger, de débattre et d'adopter des principes fondamentaux devant guider le gouvernement dans l'élaboration du futur cadre permanent de gestion du territoire en zones inondables, rives et littoral.

Ces principes, confirmés dans une résolution, reprennent l'idée consensuelle que les pouvoirs dévolus aux MRC et aux municipalités, dans une zone inondable identifiée comme étant un risque faible ou négligeable, doivent leur permettre d'intervenir de manière efficace dans les champs de compétences qui les concernent.

D'AUTRES RÉOLUTIONS

Parmi les autres résolutions adoptées, soulignons celle demandant au ministre de l'Économie et de l'innovation, M. Pierre Fitzgibbon, et à la ministre déléguée à l'Économie, M^{me} Lucie Lecours, de consacrer, de consolider et de renforcer le rôle des MRC et de leurs services de développement comme porte d'entrée privilégiée pour une large gamme de services de première ligne.

Une résolution concernant l'aménagement de nos territoires ainsi qu'une autre proposant des solutions pour des infrastructures en bon état ont été adoptées.

À noter que les résolutions adoptées lors de l'AGA sont disponibles au fgm.ca. ■

LE CONGRÈS EN IMAGES



M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue et vice-présidente du 79^e Congrès de la FQM, en compagnie du ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, lors d'un atelier politique.



L'Espace FQM a permis aux congressistes de poser des questions sur les services offerts par la Fédération.



L'Assemblée générale annuelle s'est tenue pendant le 79^e Congrès de la FQM.



M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale et porte-parole de Québec Solidaire, M. Martin Dulac, maire de McMasterville et président du 79^e Congrès de la FQM, M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale et chef du Parti Québécois, M. Pierre Moreau, associé directeur au cabinet Bélanger Sauvé, présentateur du petit-déjeuner du vendredi, ainsi que M^{me} Dominique Anglade, cheffe de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale et cheffe du Parti libéral du Québec.



Des congressistes réunis lors d'un déjeuner du Congrès.



Le Dr Horacio Arruda, directeur national de la Santé publique du Québec, a félicité les municipalités pour leur rôle dans la gestion de la pandémie de la COVID-19.



Le premier ministre François Legault en compagnie de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest et le président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Jacques Demers.

LOI 49

LA NOUVELLE LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MILIEU MUNICIPAL EST EN VIGUEUR

Le vendredi 5 novembre dernier, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a annoncé l'adoption officielle de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et modifiant diverses dispositions législatives*. Cette nouvelle Loi contenant 146 articles prévoit de nouvelles dispositions pour les élus-es municipaux dans l'exercice de leur fonction. En voici quelques-unes.

FORMATION OBLIGATOIRE

Dorénavant, les élus-es devront suivre la formation obligatoire en éthique et déontologie et ce, qu'ils en soient à leur premier mandat ou à un mandat subséquent. Son contenu sera déterminé par la Commission municipale du Québec (CMQ). Par ailleurs, l'obligation de suivre la formation en éthique et déontologie est aussi valide pour le personnel de cabinet des municipalités, qui est désormais assujéti à *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

De son côté, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) travaille à moduler la formation en fonction des nouvelles obligations prévues par la Loi en fonction des critères de la CMQ pour pouvoir dispenser le cours. Il sera d'ailleurs possible de suivre la formation en ligne.

À noter que les municipalités devront publier sur leur site Internet le nom des élus-es qui se sont conformés à l'exigence de suivre la formation. En cas de défaut de suivre la formation d'un des membres de son conseil, le greffier ou le greffier-trésorier de la municipalité devra aviser la CMQ, 30 jours après le délai prescrit de six mois¹. La Commission pourra suspendre l'élu-e fautif tant qu'il ne l'a pas suivie.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La nouvelle Loi prévoit également des dispositions afin d'éviter les conflits d'intérêts ou les apparences de conflit d'intérêts. Il sera notamment interdit pour les élus-es d'accepter tout don, qu'elle qu'en soit la nature ou la valeur, de tout fournisseur de biens ou de services. Pour les mêmes raisons, il sera interdit d'occuper à la fois un poste d'élu-e municipal et un poste d'administration au sein d'un centre de services scolaires.

ACCÈS À L'INFORMATION

Afin de favoriser un meilleur accès à l'information et aux décisions prises par les conseils municipaux, les municipalités devront soit permettre au public, incluant les journalistes, d'enregistrer les séances du conseil, soit diffuser gratuitement sur leur site Internet la captation, en sons et en images, des séances du conseil. Ceci afin qu'elles soient accessibles à toute la population de façon transparente et équitable pour l'ensemble des municipalités.

DES DÉBATS CIVILISÉS

La notion de civilité a été ajoutée aux valeurs devant être introduites dans le code d'éthique et de déontologie applicables aux élus-es municipaux.

Ainsi, il sera notamment interdit :

- De se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ou de toute forme d'incivilité vexatoire;
- D'avoir une conduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction;
- De contrevenir aux articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui interdisent à un élu-e d'avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec une municipalité et qui obligent les élus-es à divulguer leurs intérêts pécuniaires dans les décisions du conseil et à s'abstenir de participer aux délibérations et de voter. ■

¹ Six (6) mois de la date de l'élection de l'élu-e municipal.

LE PATRIMOINE, SOURCE DE VITALISATION

Alors que des mesures facilitantes sont sur le point d'être déployées pour la protection du patrimoine dans le cadre de l'adoption de la Loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel*, certaines régions du Québec sont des sources d'inspiration grâce à leurs réalisations en ce sens. Ces décisions de reconnaître, protéger et promouvoir leur patrimoine créent un effet boule de neige dont les bienfaits se répercutent sur l'attractivité de leur région, tant auprès des touristes que des gens en quête d'un nouveau milieu de vie.

MRC DE KAMOURASKA : FIERTÉ RÉGIONALE

« Il y a une vingtaine d'années, Kamouraska était en dévitalisation, rappelle Yvon Soucy, préfet sortant de cette MRC du Bas-Saint-Laurent. Est-ce que c'est l'effet du premier PIAA¹? Peut-être, mais ce qui est certain c'est que ça a amené une prise de conscience, une valorisation du patrimoine et le renforcement du sentiment de fierté. »

Ajoutons à cela une agente en culture et patrimoine à l'emploi de la MRC depuis plusieurs années, la présence d'organismes tels que Ruralys, ainsi que diverses actions tant sur le « grand » que le « petit » patrimoine, tout cela a contribué au dynamisme de la région. Il semblerait qu'au Kamouraska, l'une des plus anciennes régions du Québec, la sensibilité à la préservation du patrimoine soit devenue naturelle.

Ce dynamisme se constate aussi dans la préservation du patrimoine religieux, alors que de nombreux projets voient le jour : un guide d'accompagnement pour la transformation des bâtiments religieux dont s'inspirent d'autres régions, un projet de culture verticale à l'église de Saint-Pacôme, une salle communautaire et un café à Saint-Joseph-de-Kamouraska, une exposition permanente à Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, la restauration de la chapelle du Lac de l'Est et plus encore.

Aujourd'hui, beaucoup de gens visitent la MRC de Kamouraska pour ses bâtiments patrimoniaux et son tourisme axé sur la généalogie. Et cette effervescence se propage du littoral vers le haut-pays, permettant ainsi une diversification de l'offre et surtout, le maintien d'un tourisme à échelle humaine s'inscrivant dans une vision de développement durable.

RIVIÈRE-OUELLE : 1^{re} DÉSIGNATION PAYSAGE CULTUREL PATRIMONIAL AU QUÉBEC

Municipalité d'un peu moins de 1000 habitants dans la MRC de Kamouraska, Rivière-Ouelle a vu une partie de son territoire désigné *Paysage culturel patrimonial* en août dernier. L'importance des investissements qu'une telle désignation demande pour une municipalité de petite taille n'a pas été une embûche à l'acceptation par la population. « Si c'était fait en silo, ça deviendrait impensable. Mais c'est un projet collectif. On a créé un processus où les citoyens sont consultés et embarquent », explique le maire, Louis-Georges Simard. « C'est comme ça qu'il faut que ça fonctionne, renchérit Nancy Fortin, agente de développement à la municipalité. Les citoyens sont dans ce paysage, on ne peut pas passer à côté de ce qu'ils en pensent. »



Pointe-aux-Orignaux à Rivière-Ouelle. *Paysage culturel patrimonial.*

« C'est un projet collectif. On a créé un processus où les citoyens sont consultés et embarquent. »

– M. Louis-Geroges Simard, maire de Rivière-Ouelle

Résultats : une acceptabilité du projet et une grande fierté tant de la part des résidents permanents que saisonniers, un lieu attractif qui conservera sa quiétude et des projets qui pourront bénéficier des outils financiers qu'une telle désignation peut apporter.

ET LA SUITE?

« J'ai réalisé en visitant les régions du Québec lors des activités avec la FQM que les gens connaissent la région de Kamouraska et souhaitent la visiter. Je souhaite que l'on continue de prendre soin de ce trésor régional toujours dans une perspective humaine et durable », conclut Yvon Soucy. ■

¹ Plan d'implantation et d'intégration architecturale

LES MRC AU CŒUR D'UNE NOUVELLE APPROCHE EN DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le plan d'action en entrepreneuriat du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) vient à échéance le 31 mars 2022. Dans ce contexte, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été sollicitée pour contribuer à l'élaboration du plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2022-2025. La FQM a profité de l'occasion pour proposer, dans son mémoire, une nouvelle approche qui inscrit les MRC et leurs services de développement comme pierre angulaire du développement local.

MAIN-D'ŒUVRE

Parmi les principaux obstacles auxquels doivent faire face les entrepreneurs, la Fédération identifie la pénurie de main-d'œuvre au premier rang. Plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ont un besoin criant d'aide en gestion des ressources humaines alors que le service d'accompagnement d'Emploi Québec n'est plus offert, fait-on remarquer.

La FQM souligne notamment que le partage des ressources entre plusieurs entreprises (comptables, ressources en informatique) pourrait être une solution pour aider ces entreprises à combler des besoins en ressources humaines. Cependant,

déplore-t-elle, les programmes d'aide favorisent l'embauche de consultants sur une base individuelle pour chacune des entreprises, ce qui a pour effet de doubler les coûts pour celles-ci.

C'est pourquoi le nouveau plan doit impérativement comprendre des mesures souples et efficaces pour soutenir le recrutement de la main-d'œuvre requise pour les petites entreprises. Ceci, entre autres, par la formation continue des ressources au fil de l'évolution technologique des PME, tout en favorisant le partage des ressources spécialisées interentreprises à l'échelle des MRC et des régions.

LES MRC COMME PORTE D'ENTRÉE

Parmi les pistes de solution qui doivent être envisagées, la FQM recommande que la mise en œuvre du plan d'action concerne l'ensemble du gouvernement et non seulement le MEI. En particulier pour ce qui touche le dossier de la pénurie de la main-d'œuvre. Ainsi, le plan d'action doit se déployer en s'appuyant sur les MRC identifiées comme porte d'entrée et qui forment le réseau Accès entreprise Québec.

Parmi les principaux obstacles auxquels doivent faire face les entrepreneurs, la Fédération identifie la pénurie de main-d'œuvre au premier rang.

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

Le MEI a procédé à une évaluation du programme Fonds local d'investissement (FLI) dans le cadre de son renouvellement. C'est dans ce contexte que la FQM a été invitée à déposer un mémoire portant sur les résultats et les constats qui ressortent de la consultation auprès de ses membres ainsi que les recommandations d'amélioration au cadre normatif du FLI.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À VOS BESOINS

MUNICIPAL – ENVIRONNEMENT – EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS
AVOCATS



Mes André Lemay, Yves Boudreau, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetabi, Marc-André Beaudoin, Patrick Bérubé, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, Simon Voyer

tremblaybois.ca
418.658.9966

La FQM s'est associée avec plusieurs MRC et services de développement économique locaux pour identifier les constats qui ressortent de la gestion du FLI dans les MRC et proposer des améliorations, dont :

- Rehausser le plafond d'attribution d'aide des FLI, en combinaison avec les Fonds locaux de solidarité (FLS), en majorant ce plafond à 450 000 \$ de cumul pour les FLI/FLS, soit 350 000 \$ provenant du FLI et 100 000 \$ provenant du FLS, l'équivalent du plafond accordé à EVOL (anciennement Femmessor) pour leurs interventions dans des entreprises;
- Accroître la marge de manœuvre des MRC en adaptant les normes des outils financiers leur permettant de mieux soutenir les entreprises de leur territoire dans leur développement technologique et numérique ainsi que dans leurs initiatives en matière environnementale;
- Assouplir également les normes des outils financiers pour permettre d'accroître, dans certains types de dossiers, la proportion d'aide maximale permise;
- Alléger certaines obligations concernant le risque pour permettre aux MRC de financer le fonds de roulement de certains types d'entreprises et de soutenir les jeunes promoteurs ayant des capacités financières limitées dans des projets de relève entrepreneuriale;
- Permettre la prise de plus grands risques pour certains types d'entreprises et bénéficier de l'appui financier du gouvernement pour assumer une part des pertes éventuelles pour que le FLI puisse conserver un niveau acceptable de capitalisation;
- Rehausser le cumul d'aide permis au bénéfice des entreprises en calculant la valeur d'un prêt du FLI à 30 % de la valeur du prêt comme pour Investissement Québec, plutôt qu'à 100 % de la valeur du prêt;
- Simplifier l'application des mesures de financement et permettre des ajustements en fonction des nouvelles réalités des entreprises;
- Soutenir davantage la capacité d'investissement des MRC en raison de l'utilisation maximale de leur FLI. ■

Le plan d'action doit se déployer en s'appuyant sur les MRC identifiées comme porte d'entrée et qui forment le réseau Accès entreprise Québec.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC



Bonifiez vos pratiques de gestion !

cmq.gouv.qc.ca/rapports

Des rapports d'audit **particuliers** qui outillent **toutes** les municipalités du Québec.

Commission municipale

Québec

La saine gestion au bénéfice de tous

ÉLECTIONS 2021

UNE TENDANCE LOURDE VERS LA ZONE PARITAIRE CHEZ LES 55 ANS ET MOINS

Le dimanche 7 novembre dernier, les citoyens du Québec étaient appelés aux urnes pour élire les membres qui allaient les représenter au sein de leur conseil municipal. Au-delà de l'identité des gagnants, d'autres éléments retenaient l'attention : Est-ce que les indicateurs vers une augmentation du nombre d'élues de genre féminin allaient se confirmer? Est-ce que les jeunes allaient être mieux représentés? Et qu'en est-il du taux de participation? Voici donc un portrait des résultats des élections municipales 2021.

UNE PROGRESSION MARQUÉE VERS LA ZONE PARITAIRE

Au lendemain du samedi 1^{er} octobre, date limite pour le dépôt des mises en candidature, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a souligné le fait que près de 50 % des candidatures chez les 18-34 ans étaient des femmes alors que la portion des 35-44 ans comptait 45 % de candidatures féminines. Tous

les indicateurs étaient donc en place pour espérer voir le nombre d'élues de genre féminin progresser de façon significative.

Et c'est exactement ce qui s'est produit. Avec 36,4 % des postes de conseillères et mairesses désormais occupés par des femmes pour l'ensemble du Québec, on observe une progression comparativement à 2017 et ses 32,4 %. Les résultats sont encore plus encourageants lorsqu'on considère que 44,1 % des élus-es âgés de 55 ans et moins sont des femmes, ce qui place cette tranche d'âge en zone paritaire.

« La FQM a travaillé très fort et nous sommes heureux de constater que nos efforts ont porté fruit. La progression du nombre d'élues féminines est une réelle avancée vers la parité et pour les citoyens. Cette augmentation reflète un réel changement dont nous sommes fiers. Plus nous aurons de femmes et de jeunes, plus nous aurons des conseils municipaux à l'image de notre société », a commenté, à ce sujet, M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

Toutefois, au niveau des jeunes, les avancées sont un peu moins tangibles. En effet, le nombre d'élus-es chez les 18-34 ans est resté stable, avec 8,8 % comparativement à 8,3 % en 2017, et ce, même si le nombre de candidats avait progressé de 10 %.

« Il y a encore du travail à faire de ce côté. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a eu plus de candidatures. On souhaite que ça se poursuive dans quatre ans et que ça inspire d'autres jeunes à faire le saut. On va poursuivre notre travail en ce sens », a réagi M. Demers.

<p>Taux de participation 2021 Ensemble du Québec : 38,7 %</p> <p>Taux de participation 2017 Ensemble du Québec : 44,8 %</p>	<p>Répartition femmes élues 2021 Ensemble du Québec : 36,4 %</p> <p>Répartition femmes élues 2017 Ensemble du Québec : 32,4 %</p>	<p>Répartition des femmes élues en 2021 en fonction de l'âge</p> <p>18 – 34 ans : Ensemble du Québec : 51,1 %</p> <p>35-44 ans : Ensemble du Québec : 46,4 %</p> <p>45-54 ans : Ensemble du Québec : 38,9 %</p> <p>55 à 64 ans : Ensemble du Québec : 32,7 %</p> <p>65 et plus : Ensemble du Québec : 24,3 %</p>	<p>Répartition des femmes élues en 2017 en fonction de l'âge</p> <p>18 – 34 ans : Ensemble du Québec : 42,7 %</p> <p>35-44 ans : Ensemble du Québec : 41,3 %</p> <p>45-54 ans : Ensemble du Québec : 36,3 %</p> <p>55 à 64 ans : Ensemble du Québec : 29,6 %</p> <p>65 et plus : Ensemble du Québec : 20,3 %</p>
<p>Répartition femmes élues en 2021 par type de poste dans l'ensemble du Québec</p> <p>Conseillère municipale : 38,5 % Mairesse : 23,6 %</p>		<p>Répartition femmes élues en 2017 par type de poste dans l'ensemble du Québec</p> <p>Conseillère municipale : 34,5 % Mairesse : 18,9 %</p>	



Le président de la FQM, M. Jacques Demers, a été réélu à titre de maire de Sainte-Catherine-de-Hatley avec 75,25 % des voix.



Le 2^e vice-président de la FQM, M. Jonathan Lapierre, a été réélu à titre de maire des Îles-de-la-Madeleine avec 87,8 % des voix.

CAMPAGNE AFFICHE TON LEADERSHIP

Le 9 novembre 2020, la FQM avait lancé sa campagne *Affiche ton leadership* afin d'inciter les femmes et les jeunes à se présenter aux élections municipales de 2021. La campagne de promotion, qui s'est échelonnée sur une année, visait notamment à mieux faire connaître la politique municipale et à rejoindre un maximum de femmes et de jeunes.

Des visuels et des vidéos ont été développés avec l'idée de mettre en lumière le rôle de l'élu.e. En août dernier, deux tables rondes virtuelles ont été organisées avec la participation, entre autres, de M^{me} Laforest et de la ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Isabelle Charest.

Au lendemain des élections de 2021, la FQM entend donc poursuivre son travail afin d'inciter davantage de femmes et de jeunes à s'intéresser au monde municipal pour, ultimement, soumettre leur candidature. Ceci en gardant toujours en tête l'objectif final, soit l'atteinte de la parité pour l'ensemble des élus-es municipaux du Québec.

FAIBLE TAUX DE PARTICIPATION

Seule ombre au tableau, le taux de participation pour l'ensemble du Québec est descendu sous la barre des 40 % avec 38,7 %. En 2017, 44,8 % des citoyens inscrits sur les listes électorales s'étaient prévalus de leur droit de vote.

Devant ce résultat décevant, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a demandé au directeur général des élections du Québec (DGEQ) de se pencher sur la possibilité d'offrir le vote par Internet aux élections municipales de 2025.

En entrevue dans plusieurs médias sur la question, elle a fait remarquer que la procédure de vote n'a pas changé depuis très longtemps.

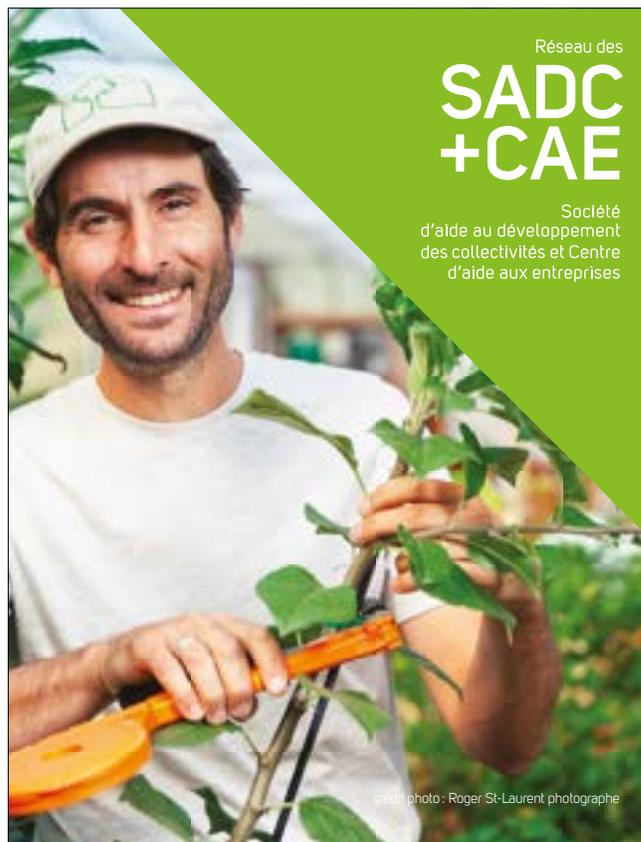
« Mais là, il est peut-être temps d'évoluer un peu. Pour 2025, le vote électronique, j'ai beaucoup d'attentes », a-t-elle mentionné.

De son côté, le président de la FQM n'écarte pas cette possibilité.

« Nous avons des outils comme le cellulaire à notre portée. Nous avons confiance pour faire des transactions bancaires sécuritaires. Pourquoi on ne pourrait pas l'étendre pour le vote en ligne? Je pense que la question doit être analysée », a-t-il soutenu.

Pour le directeur général des élections du Québec, Pierre Reid, cette baisse du taux de participation est une déception.

« Notre société doit continuer à s'interroger sur les moyens à prendre pour intéresser les électrices et les électeurs. J'entends poursuivre l'étude des facteurs qui influencent la participation électorale ainsi que de miser sur l'éducation à la démocratie et sur l'information pour stimuler l'intérêt de la population », a-t-il indiqué par voie de communiqué. ■



Réseau des
**SADC
+CAE**
Société
d'aide au développement
des collectivités et Centre
d'aide aux entreprises

crédit photo : Roger St-Laurent photographe

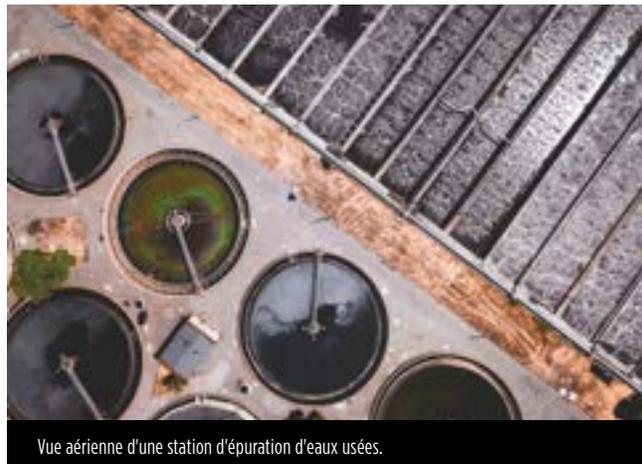
UN POMMIER ADAPTÉ AU MILIEU NORDIQUE DE LA GASPÉSIE, C'EST POSSIBLE.

Depuis 40 ans, le réseau rassemble 67 SADC et CAE dans les régions du Québec. Chaque année, plus de 1 000 professionnels et bénévoles soutiennent et financent près de 10 000 entrepreneurs et projets innovants pour des collectivités durables et prospères.

sadc-cae.ca

Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement les SADC et CAE

INFRASTRUCTURES TENIR COMPTE DES BESOINS RÉELS DES MUNICIPALITÉS



Alors que le programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités (TECQ) devra être renouvelé prochainement et que plusieurs programmes provinciaux en financement des infrastructures sont échus ou sur le point de l'être, la FQM a fait de l'enjeu du maintien des infrastructures municipales en bon état le sujet de l'un de ses ateliers lors de son Congrès tenu cet automne. Un consensus a été établi sur la nécessité de revoir et adapter les programmes en tenant compte des besoins réels des municipalités.

GRATUIT POUR
LES MEMBRES
QUI ADHÉRERONT
À LA FQM EN
2022-2023

UNE FORMATION CONÇUE POUR RÉPONDRE À VOS NOUVEAUX ENJEUX

RÉUSSIR AVEC LES MÉDIAS

avec notre partenaire **N|A|T|I|O|N|A|L**

formationmunicipale.com



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

« La résolution propose les grandes lignes du modèle qui selon nous devrait être adopté, notamment en termes de durée, de catégories admissibles et d'arrimage plus lié aux besoins des municipalités », résume David Boulet, conseiller politique et économiste à la FQM.

LA RÉOLUTION ADOPTÉE EN QUELQUES POINTS

La résolution adoptée par l'atelier sur le financement des infrastructures propose ceci :

- Un financement à long terme des infrastructures municipales par les gouvernements du Québec et du Canada;
- Des ententes entre le Québec et le Canada assurant que les priorités identifiées par les municipalités seront respectées dans la sélection des projets financés;
- Une simplification des critères d'accès aux programmes de financement;
- La mise en place d'une stratégie pour aider et soutenir les municipalités dans la planification de leurs travaux, notamment par la préparation et l'adoption de plans de gestion des actifs adaptés à la réalité de chacune;
- La prise en compte du plan de gestion des actifs parmi les critères d'analyse des projets déposés dans le cadre d'un programme gouvernemental d'infrastructures, sans toutefois en faire une condition au financement de travaux d'urgence.

LE MOT CLÉ : PLANIFICATION

Pour les municipalités, la planification des investissements en infrastructures est un enjeu crucial, notamment pour celles avec un budget modeste. Entre le maintien d'infrastructures d'eau potable dont les performances sont alignées avec la Stratégie d'économie de l'eau potable, l'entretien du réseau de voirie locale et l'offre d'infrastructures de loisirs, les sommes à investir sont grandes par rapport aux moyens.

Ainsi, des programmes de soutien aux infrastructures qui tiendraient compte des recommandations contenues dans cette résolution permettraient aux municipalités de se projeter sur le long terme et de mettre en place un plan de gestion des actifs tenant réellement compte de leurs besoins spécifiques.

La FQM souhaite donc mettre son expertise et sa connaissance des réalités régionales à profit pour accompagner d'une part le gouvernement du Québec et d'autre part les municipalités.

La FQM souhaite donc mettre son expertise et sa connaissance des réalités régionales à profit pour accompagner, d'une part le gouvernement du Québec, et d'autre part les municipalités dans la mise en place d'un système de gestion des actifs qui sera un véritable outil permettant à celles-ci d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de leurs citoyens, ainsi que de maintenir la vitalité et l'attractivité de leur milieu. ■

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE

Possédant plus de **16 places d'affaires** réparties dans **8 régions** du Québec, Cain Lamarre a la capacité d'offrir une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux. Ce sont plus de **25 professionnels** en droit municipal et de l'environnement qui composent, au quotidien, avec plusieurs lois particulières et qui s'assurent de faire respecter ces règlements devant les instances judiciaires appropriées, afin de répondre aux besoins de leur clientèle.

VOIRIE LOCALE :

PRISE EN COMPTE DES RÉALITÉS RÉGIONALES

L'hiver est à nos portes, apportant son lot de neige et de dépenses en entretien des routes. Pour certaines municipalités, ce poste budgétaire représente un pourcentage important des dépenses annuelles. Lors de la refonte du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), le gouvernement du Québec a prévu une prise en compte des réalités régionales. Voici donc un rappel des modalités auxquelles les municipalités doivent se conformer.

L'ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES HIVERNALES DANS LE VOLET ENTRETIEN DU PAVL

Deux mesures importantes sont à prendre en compte concernant les dépenses hivernales admissibles au volet Entretien du PAVL :

- Les municipalités qui ne peuvent dépenser 90 % du montant octroyé pourront fournir les justifications nécessaires lors de la reddition de comptes afin de pouvoir conserver les sommes accordées;
- Les municipalités qui ne pourront respecter le ratio 1/3 de dépenses hivernales et 2/3 de dépenses estivales pourront en faire la justification dans leur rapport financier annuel, déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin de conserver les sommes accordées.

Ces mesures donnent au PAVL la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux réalités tant météorologiques que budgétaires des municipalités, où qu'elles soient situées au Québec.

L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web
www.ancai.com/courtage/12
418-623-7923



SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
 Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



La FQM est fière d'avoir fait partie de la recherche de solutions adaptées aux réalités régionales dans ce dossier et veille à ce que ces solutions soient mises en application de façon équitable.

Rappelons que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise l'amélioration de la chaussée et de la sécurité routière. Les critères de sélection édictés lors de sa refonte visent à permettre une évaluation équitable des projets pour les volets Redressement, Accélération et Soutien. Le principe du premier arrivé, premier servi qui prévalait dans les deux premiers volets a également été abandonné lors de cette refonte.

La FQM est fière d'avoir fait partie de la recherche de solutions adaptées aux réalités régionales dans ce dossier et veille à ce que ces solutions soient mises en application de façon équitable. ■

NOTRE CABINET

Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

DHC
— AVOCATS —

DHCAVOCATS.CA

 ANDRÉ COMEAU	 JEAN HETU	 PAUL WAYLAND	 LOUIS BÉLAND	 STEVE CADRIN	 RINO SOUCY	 JEAN-FRANÇOIS GIRARD	 CAROLINE CHARRON
 ALEXANDRE LACASSE	 ANDRÉ GIROUX	 PIERRE G. HÉBERT	 SIMON FRENETTE	 SANDRA DAUDELIN	 ANTHONY FREILJI	 ANNE-CHARLOTTE CARIGNAN	 CHRISTOPHE BRUYNINX

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQM BIENTÔT RENOUVELÉ

Le conseil d'administration de la FQM sera bientôt renouvelé. Les élus-es municipaux qui souhaitent poser leur candidature en vue d'occuper un poste d'administrateur au sein de la Fédération ont jusqu'au mardi 14 décembre 2021 pour signifier leur intérêt.

Élus pour un mandat de 4 ans, les administrateurs et administratrices de la FQM proviennent de toutes les régions. Composé de 45 personnes, le conseil d'administration détermine les grandes orientations de l'organisation.

La nouvelle composition du conseil d'administration sera connue au plus tôt le lundi 20 décembre 2021 si aucun poste n'est contesté. Si plus d'une personne pose sa candidature pour un poste, des élections se tiendront le mardi 18 janvier 2022 et le résultat sera connu le mardi 25 janvier de la même année.

Lors de la première réunion du conseil d'administration, un comité exécutif sera constitué par les membres. Formé de 7 personnes, ce comité est composé d'un président, de 2 vice-présidents et de 4 autres membres. Son rôle est davantage axé sur l'administration de l'organisation. Il tient au moins une rencontre par mois.

Le conseil d'administration se réunit en moyenne à 5 reprises pendant l'année. Des réunions téléphoniques peuvent parfois s'ajouter selon l'importance et l'urgence des dossiers. Les administrateurs reçoivent une rémunération symbolique selon la formule des jetons de présence.

Depuis février 2018, la FQM est présidée par M. Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Le conseil d'administration compte sur le travail de 6 commissions permanentes* qui jouent un rôle stratégique dans les prises de position de la FQM. Elles ont le mandat d'analyser et de proposer des orientations au conseil d'administration, chacune dans un champ de compétences précis.

Les commissions permanentes s'articulent autour des thèmes suivants :

- Aménagement du territoire, agriculture et environnement;
- Développement social, institutions et démocratie;
- Énergie et ressources naturelles;
- Finances, fiscalité, économie et tourisme;
- Sécurité publique, transports et technologies de l'information;
- Et finalement, enjeux urbains. ■

* Lesquelles seront revues en 2022, en adéquation avec nos enjeux prioritaires pour l'année à venir.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQM

Le conseil d'administration est composé de 45 membres provenant de toutes les régions du Québec et répartis selon le nombre de municipalités de chacune. Parmi les administrateurs, 6 sièges sont réservés à des représentants désignés de façon statutaire.

Bas-Saint-Laurent	4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2
La Capitale-Nationale	2
Mauricie	2
Estrie	4
Outaouais	2
Abitibi-Témiscamingue	2
Côte-Nord (groupe de l'Est)	1
Côte-Nord (groupe de l'Ouest)	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Gaspésie)	2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Îles-de-la-Madeleine)	1
Chaudière-Appalaches	4
Lanaudière	2
Laurentides	3
Montérégie (groupe de l'Est)	1
Montérégie (groupe de l'Ouest)	1
Montérégie (groupe du Richelieu)	1
Montérégie (groupe du Sud)	1
Centre-du-Québec	3
Municipalités entre 5 000 et 10 000 habitants	1
Municipalités de plus de 10 000 habitants	1
Municipalités bilingues	1
Représentant de la Communauté métropolitaine de Québec	1
Représentant de la Communauté métropolitaine de Montréal	1
Représentant de FQM Services, coopérative de solidarité	1

Total 45

GESTION DES ACTIFS NATURELS : LE DÉFI DE L'ÉROSION DES BERGES

FCM FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES / FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Canada

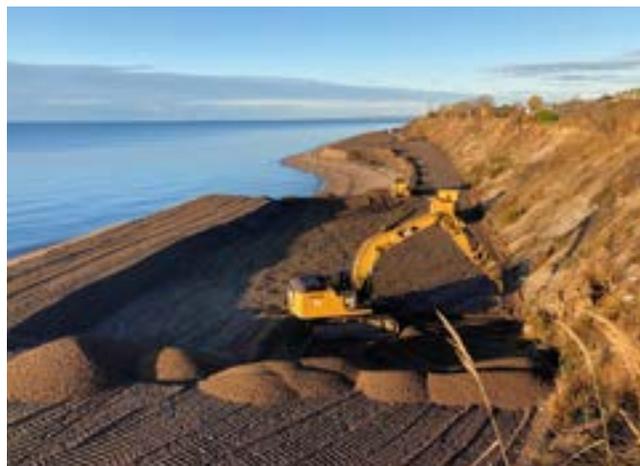
Lorsqu'il est question de la gestion de leurs actifs, de plus en plus de petites et moyennes municipalités constatent l'importance d'adopter une démarche misant sur une connaissance et un suivi rigoureux de l'évolution de l'état de leurs infrastructures. Pour plusieurs municipalités côtières, les défis vont cependant bien au-delà des infrastructures en raison de la diminution de la résilience de nombreux écosystèmes. La gestion des actifs naturels devient alors un enjeu important à considérer.

L'érosion des berges représente l'un de ces risques importants et parfois imprévisibles pour de nombreuses municipalités situées le long du Saint-Laurent. Sur la Côte-Nord, la région forme un long chapelet de 1300 km de littoral le long du fleuve. De réelles inquiétudes existent relativement à l'érosion des berges, mais aussi au sujet de la menace de glissements de terrain dus à la présence dominante du sable.

« Nous perdons du territoire chaque année, regrette la préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord et mairesse de Forestville, M^{me} Micheline Anctil. Les changements climatiques ont réduit le couvert de glace sur le fleuve qui assurait la protection des côtes lors de grosses tempêtes. Les grandes marées amènent des vagues si hautes qu'elles envahissent complètement des quais et des routes comme ce fut le cas au quai des Escoumins en 2018. »

DES CRAINTES GRANDISSANTES

Les craintes par rapport aux événements venant du fleuve sont grandissantes. À la MRC de La Haute-Côte-Nord, l'enjeu est régulièrement à l'ordre du jour du conseil des maires. « Nous avons de plus en plus de zones le long de nos



À Pointe-aux-Outardes, dans la MRC de Manicouagan, la FQM a collaboré à un ouvrage de protection de 1,3 km qui permettra de préserver de l'expropriation 76 propriétés.

Crédit photo : Dominic Lachance

municipalités qui sont à risque et qui sont en zone habitable, poursuit la préfète, en mentionnant que ce sont les municipalités qui en font les frais avec une perte de leur territoire. Nous devons aussi prendre en compte l'aspect humain et le stress lié à ces phénomènes avec les conséquences sur la santé physique, mentale et monétaire des individus.»

La préfète évoque le cas du secteur du Cap de Bon-Désir, aux Bergeronnes, où les propriétaires de quatre résidences situées de part et d'autre de la route 138 ont appris au début de février 2021 qu'ils étaient fortement invités à quitter leur propriété au plus tard le 25 mars 2021 en raison des conditions de terrain critiques. Pour certains, ce n'est pas seulement une question de matériel et de propriétés, c'est toute une vie qu'on leur demande de raser dans un délai de 6 semaines.

Le risque de mouvement de sol dans ce secteur menace également la route 138 et le camping municipal dont 70 des 190 emplacements devront être amputés. Du côté du ministère des Transports, des études sont en cours en vue de déplacer un tronçon d'environ 500 mètres de la route à la hauteur du secteur menacé par l'érosion.

Pendant ce temps, le conseil municipal des Bergeronnes demande aux gouvernements de contribuer financièrement à l'érection d'un mur de pierres de 1,5 km de long afin de protéger les résidents concernés et le camping Bon-Désir.

La mairesse de Forestville conjugue aussi avec les risques qui guettent sa municipalité. Celle-ci est en attente d'une aide financière afin de procéder à la réfection d'une palplanche qui protège la route panoramique en bordure de la Baie verte, un joyau touristique local et régional.

LA NÉCESSITÉ DES OUVRAGES DE PROTECTION

À Pointe-aux-Outardes, dans la MRC de Manicouagan, le service Ingénierie et infrastructures de la FQM a collaboré à la réalisation d'un ouvrage de protection de 1,3 km sur le bord du Saint-Laurent, qui permettra de préserver de l'érosion 76 propriétés. Sans cette recharge de plage, dont le coût est évalué à près de 10 M\$, les résidents étaient menacés d'expropriation.

Les grandes marées de l'automne 2010 sont pointées du doigt comme ayant eu un effet dévastateur majeur sur l'érosion des berges dans les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Dans la MRC de Sept-Rivières, les fortes tempêtes survenues en décembre 2016 ont aussi causé d'importants dommages aux berges de Port-Cartier. Quelque 650 mètres de côte ont été rongés par la mer, la rue longeant la plage a été emportée sur une centaine de mètres.

La Ville de Port-Cartier est en attente d'une décision gouvernementale afin d'aller de l'avant avec son projet de stabilisation des berges de la plage Rochelois. Selon le ministère de la Sécurité publique, l'érosion aurait grugé une dizaine de mètres de terrain sur cette plage depuis 2010.

La situation est complexe. Le ministère de la Sécurité publique recommande de procéder à une recharge de plage avec des matériaux granulaires, ce avec quoi le maire de Port-Cartier et préfet de la MRC de Sept-Rivières, M. Alain Thibault, n'est pas d'accord. Il veut éviter les erreurs commises en 2019 lorsque la ville a procédé à des travaux de recharge de plage et à l'expropriation de 6 résidences à la Place McCormick, un autre secteur de Port-Cartier affecté par l'érosion.

« McCormick a été rechargé avec des matériaux granulaires grossiers, de 6 à 8 pouces de diamètre, explique-t-il. On appelle plus ça une plage, c'est fini. Ce n'est pas ça qu'on veut pour la plage Rochelois. Ce n'est pas vrai qu'on va détruire une aussi belle plage, surtout que c'est un privilège qu'on a d'avoir ça en plein centre-ville. »

Port-Cartier, Les Bergeronnes, Pointe-aux-Outardes et Forestville ne sont que quelques-unes de ces dizaines de municipalités côtières qui doivent faire face aux conséquences directes des changements climatiques et réagir lorsqu'un événement survient.

INTÉGRATION DES ACTIFS NATURELS À LA PLANIFICATION MUNICIPALE

Depuis plusieurs années, les études menées par les chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski ont permis de documenter le phénomène de l'érosion des berges en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord. Malgré les connaissances acquises et les pronostics inquiétants, la vision et la planification ne semblent pas au rendez-vous.

La préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord déplore ce manque de vision. « À chaque fois qu'il arrive quelque chose, on documente l'événement, mais il n'y a pas de vision globale des problématiques. On est toujours en réaction même si ça fait des années que le phénomène menace notre territoire. »

« L'impact est majeur dans la vie des personnes et de la communauté, constate M^{me} Anctil. Il y a des gens qui perdent tout ou qui doivent déménager. Ce sont des coûts importants, tant pour les individus que pour les municipalités. Malheureusement, les sommes nécessaires pour la construction de telles infrastructures ne sont pas prévues dans les budgets des municipalités. Lorsque survient un événement, il faut se fier à l'aide des différents ministères. »

Une saine gestion des actifs municipaux en intégrant les actifs naturels et une planification rigoureuse des investissements peuvent certainement aider à prévenir certains dommages, mais en cas de catastrophe majeure, les municipalités devront toujours pouvoir compter sur l'intervention des paliers supérieurs. ■



À Port-Cartier, un ouvrage de protection doit être aménagé à la plage Rochelois, mais les discussions se poursuivent avec le gouvernement. La Ville veut éviter de répéter les erreurs commises lors de la recharge de plage de la Place McCormick en 2019.

Crédit photo : Shirley Bishop

ET SI L'ON SE COMPARAIT...

Au Canada, c'est connu. Un nombre considérable d'infrastructures publiques sont vieillissantes et en mauvais état. Selon le **Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes 2019**, près de 40 % des routes et des ponts au pays sont dans un état qualifié de passable, mauvais ou très mauvais, alors que 80 % de ces infrastructures sont âgées de plus de 20 ans.

Si la situation est préoccupante, elle n'est pas unique au Canada. En Allemagne, quatrième puissance économique mondiale, les infrastructures publiques sont dans un piteux état. La politique budgétaire exercée sous la chancelière Angela Merkel a entraîné un grave sous-financement des infrastructures. Près de 20 % des autoroutes, 41 % des routes nationales et 46 % des ponts seraient à refaire.

Près de Francfort, un pont est notamment sur le point de s'effondrer. En juillet 2021, l'ouvrage a été condamné. Il est interdit de circuler au-dessus ou en dessous. Les 80 000 véhicules qui l'empruntaient chaque jour sont déviés. Pour certains, il faut une heure de plus pour se rendre au travail.

Près de 5 000 ponts en Allemagne sont en très mauvais état; cela représente plus de 10 % de ce type d'infrastructure au pays. Plus de 33 G\$ d'euros seraient nécessaires pour remettre en état les infrastructures de transport et 46 G\$ pour mettre à jour les établissements scolaires, dont l'état est aussi détérioré que le réseau routier.

Source : Reportage de France 2, diffusée le 23 septembre 2021

https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/elections-en-allemande/allemande-les-infrastructures-du-pays-a-la-traine_4781967.html

SECTION

GESTION MUNICIPALE

RESSOURCES NATURELLES - NOS RÉGIONS
COMME SOURCES D'ÉNERGIE

LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ : CONJUGER PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT

La MRC se situe dans la plaine du lac Saint-Jean, où la forêt privée domine. À l'extérieur de cette zone, ce sont toutefois les terres publiques qui prennent l'ascendant. Le secteur forestier compte pour 13,5 % des emplois. Néanmoins, la villégiature y est tout de même très présente.

LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

La MRC s'implique directement en foresterie depuis 1997, année où la délégation de la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) s'est faite par le gouvernement du Québec.

Selon M. Luc Simard, président du Regroupement des communautés forestières de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, ce mode de fonctionnement est plus que pertinent pour les communautés forestières. Il apporte un climat de confiance et une relation de proximité avec les différents utilisateurs des forêts. Le rôle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en est un de planification et de gestion, alors que celui de la MRC est davantage en matière de développement du territoire.

Évidemment, ce type de gestion a fait ses preuves depuis bien longtemps. Ce modèle permet entre autres de superviser et d'accompagner les entrepreneurs forestiers qui ciblent des récoltes sur les TPI, de s'ajuster au besoin et d'apporter des correctifs si nécessaire, tout en gardant en tête les différents utilisateurs.

La MRC génère maintenant un fonds d'investissement qui atteint deux millions de dollars avec la gestion des TPI, particulièrement grâce aux profits générés par la récolte de ces terres. Ce fonds permet entre autres d'investir dans le Parc régional, qui se trouve lui aussi sur les TPI.



Le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean met en valeur des territoires publics dans une perspective de développement durable.

Crédit : Élisabeth Anctil-Martin.

LE PARC RÉGIONAL DES GRANDES-RIVIÈRES DU LAC SAINT-JEAN

Depuis 2014, le Parc régional a pour mandat de mettre en valeur des territoires publics délégués par la MRC dans une perspective de développement durable en favorisant une concertation régionale quant à l'utilisation multifonctionnelle du territoire et de ses ressources. L'environnement y est préservé et mis en valeur, mais la récolte forestière y est également permise à un certain niveau. « Nous avons un parc régional présent sur nos TPI. Ça n'empêche en rien que de la récolte forestière s'y fasse. On est gestionnaire de notre TPI, donc quand le Parc a un projet, on se parle directement et on concerte nos actions. On respecte les aspects environnementaux, tout en ayant des retombées économiques importantes et en préservant l'accès à la population », souligne M. Simard.

AIRES PROTÉGÉES : UN PROCESSUS HERMÉTIQUE

Au sein de la forêt aménagée, le gouvernement du Québec a implanté un réseau d'aires protégées qui est en progression constante. Le gouvernement a récemment annoncé qu'il allait de l'avant avec la création d'une aire protégée le long des rives de la rivière Péribonka.

Malheureusement, ce processus est très hermétique. Les communautés locales sont peu ou pas impliquées et les outils répondent plus ou moins aux besoins du milieu. La démarche vise l'implantation d'une aire protégée à des fins récréotouristiques malgré l'absence d'un plan de développement. C'est dans le cadre de leurs responsabilités en aménagement du territoire que les élus-es souhaitent intervenir. Selon eux, le Parc régional pourrait très bien convenir pour la préservation et la mise en valeur d'un tel territoire, tout en maintenant un certain niveau de récolte forestière.

« Nous en avons déjà fait la preuve sur nos terres publiques intramunicipales. Nous ne sommes pas contre la protection des écosystèmes. Pour moi, une aire protégée est davantage un outil qu'une fin en soi. Il s'agit d'utiliser la forêt de façon logique et durable en faisant des choix responsables. C'est notre mandat : maintenir, protéger, aménager et rendre accessible le territoire à la population. Nous souhaitons être au cœur des processus d'implantation. On doit favoriser une participation accrue des communautés locales dans la gestion de la forêt publique », précise M. Simard. ■

PROTÉGER LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Un territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM) est un territoire dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière, que ces territoires soient situés en terres privées ou publiques.

Depuis le 14 décembre 2016, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les MRC peuvent délimiter dans leurs schémas d'aménagement et de développement (SAD) des territoires dans lesquels la viabilité de certaines activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière. Ce nouveau pouvoir a été octroyé par la *Loi modifiant la Loi sur les mines*.

Une fois les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) intégrés au schéma d'aménagement et inscrits sur les cartes des titres miniers du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère ne peut plus octroyer de nouveaux titres miniers sur ces territoires.

ORIENTATION À RESPECTER

Afin de délimiter ces territoires, les MRC doivent respecter l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire intitulée *Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire*, élaborée par le gouvernement du Québec. L'orientation se décline en deux objectifs :

- Protéger les activités dont la viabilité serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière en fonction des utilisations du territoire et des préoccupations du milieu;
- Favoriser la mise en valeur des ressources minérales par l'harmonisation des usages.



Ces activités peuvent être à caractère urbain, résidentiel, historique, culturel ou patrimonial, agricole, agrotouristique, récréotouristique, de conservation et de prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine. Elles doivent également être difficilement déplaçables, présenter un intérêt pour la collectivité et démontrer que leur viabilité serait compromise par les impacts de l'activité minière.

IDENTIFIER DES TERRITOIRES, PAS SI FACILE

Certaines municipalités ont amorcé cette démarche en identifiant des territoires qu'elles jugent incompatibles avec l'activité minière. Cependant, celles-ci estiment que le gouvernement du Québec les empêche de protéger adéquatement leur territoire des activités minières. En effet, selon elles, ce pouvoir serait beaucoup trop encadré par le MERN et les orientations gouvernementales, ce qui ne leur laisserait que très peu de marge de manœuvre. On considère les critères pour définir les TIAM comme limitatifs.

À ce jour, peu de MRC sont parvenues à faire accepter leurs demandes. Ainsi, comme la *Loi sur les mines* a priorité sur les schémas d'aménagement, les MRC ne peuvent protéger certains territoires importants pour la population. Par exemple, la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'arrive pas à faire reconnaître le Mont Rigaud comme étant un secteur à protéger.



Le Mont Rigaud en Montérégie.

REVOIR LE MÉCANISME POUR MIEUX PROTÉGER LES MRC

Les MRC souhaitent d'abord et avant tout être capables d'adopter des réglementations concernant les TIAM rapidement et efficacement et veulent avoir des outils pour y arriver et pour les accompagner. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs formé un front commun pour que le gouvernement révise le cadre légal et donne plus de pouvoirs aux municipalités. Un comité a aussi été créé à la Fédération québécoise des municipalités à cet effet.

Au moment d'écrire ces lignes, la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'apprêtait à rencontrer des représentants du MERN pour discuter du dossier du Mont Rigaud. ■



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

POUR TOUS VOS BESOINS EN ASSURANCE COLLECTIVE, COMPTEZ SUR L'ÉQUIPE DE LA FQM

Découvrez les avantages du régime d'assurance collective conçu pour répondre aux besoins des municipalités :

- ▶ Des tarifs compétitifs
- ▶ Un régime flexible et des protections généreuses
- ▶ Des frais d'administration fixes jusqu'au 31 décembre 2026
- ▶ Un fonds de stabilisation pour limiter les augmentations

De plus, bénéficiez de nos conseils personnalisés!

1 866 951-3343

fqm.ca

LA FORÊT QUÉBÉCOISE : CETTE RESSOURCE INESTIMABLE POUR LES RÉGIONS

Nos forêts représentent presque la moitié de la superficie totale du Québec. Elles constituent un patrimoine collectif inestimable, autant pour la vitalité économique de nos régions que pour l'importance de sa contribution à l'environnement.

UN FORT OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'industrie forestière est la plus grande au Québec et est celle qui génère le plus d'exportation et d'emplois. En effet, elle procure du travail à près de 60 000 personnes partout dans la province. D'autres emplois indirects sont aussi créés dans l'industrie du transport, des produits chimiques, des produits d'emballage et de l'énergie. Ainsi, 100 000 emplois directs et indirects naissent grâce à l'industrie de l'aménagement forestier, ainsi que de celles de la première et de la deuxième transformation.

Elle revêt donc une très grande importance sociale en assurant la prospérité et la stabilité à des centaines de municipalités. On retrouve actuellement près de 220 municipalités qui en dépendent. L'exploitation forestière, les pâtes et papiers et la fabrication de produits de bois sont encore les activités dominantes, mais elles ne sont plus les seules maintenant. On vit dorénavant d'acériculture, de chasse ou de cueillette de bleuets sauvages, soit d'une économie de la forêt riche et diversifiée.

UNE RESSOURCE COLLECTIVE

Le territoire forestier québécois est utilisé à diverses fins, dont l'enseignement, la recherche, ainsi que la conservation. Il sert également de lieu où pratiquer des activités récréatives et récréotouristiques. L'emplacement et l'accessibilité de la forêt revêtent évidemment une grande importance pour ces domaines qui en dépendent fortement.

Au départ, ces territoires ont été ouverts par des entreprises forestières. Pour la pratique d'activités, les adeptes peuvent accéder aux vastes étendues



Constituée d'une majorité de terres publiques et de terres privées, la province de Québec possède près de 2 % de la forêt mondiale.

Crédit : Elisabeth Ancil-Martin.

grâce à des chemins maintenant publics. Les Québécoises et les Québécois, tout comme les visiteurs étrangers, sont nombreux et les activités qu'on y pratique sont diversifiées.

Que l'on parle de pourvoies, de réserves ou d'aires fauniques, de zones d'exploitation contrôlée ou de parcs régionaux, d'importantes retombées économiques vont directement dans des régions comptant moins de 500 000 habitants. Le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue se démarquent particulièrement à ce chapitre. Ainsi, il est facile de constater que nos forêts représentent notre plus grande occasion d'occuper l'immense territoire du Québec et de maintenir et d'augmenter le dynamisme de nos régions.

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR

Notre défi consiste à permettre à tous les utilisateurs de cette richesse collective d'en profiter tout en respectant sa biodiversité et en assurant sa pérennité. Rares sont ceux dans le monde qui peuvent se targuer d'avoir accès à un territoire qui concilie autant de possibilités. C'est un grand atout pour nos régions et nos communautés!

Nous devons nous assurer du développement durable de nos forêts, de redynamiser nos communautés forestières, d'augmenter l'attrait de notre territoire et d'accroître l'acceptabilité sociale.

LA SOLUTION PASSE PAR LES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

Depuis quelques années, de nouvelles préoccupations se sont ajoutées à la rentabilité des coupes de bois. Une perception plus large de la forêt a vu le jour. Une démarche qui permettrait une meilleure cohabitation entre la nature, les habitants, les touristes et les travailleurs. Pour que ce développement fonctionne et qu'il perdure, il faut revoir la façon de faire les choses.

Le développement de la forêt québécoise passe sans aucun doute par des projets de forêts de proximité. Les gouvernements de proximité doivent être impliqués dans ce qui se passe dans leurs propres cours et pouvoir accéder à plus d'outils. Ces projets portés favoriseront assurément le développement économique, augmenteront l'acceptabilité sociale et permettront un réinvestissement des retombées dans les communautés. ■

LA FORÊT À LA RESCOUSSE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En plus de constituer un important outil économique, nos magnifiques forêts sont devenues incontournables dans notre lutte aux changements climatiques. En effet, la plantation d'arbres partout sur la planète pourra absorber des milliards de tonnes métriques de CO₂.

DES « PUIITS DE CARBONE »

Le CO₂ est un gaz à effet de serre présent dans l'atmosphère. Plus sa concentration augmente, plus la température terrestre augmente également, favorisant ainsi le phénomène des changements climatiques. Les activités humaines impliquant l'utilisation d'énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) émettent beaucoup de CO₂ et contribuent ainsi à accentuer le phénomène des changements climatiques. Les arbres en pleine croissance utilisent le carbone pour grandir et le fixent dans leurs troncs, leurs branches et leurs feuilles. Lorsque les arbres sont récoltés puis transformés en divers matériaux, ils conservent en eux ce carbone de façon permanente. Voilà pourquoi on dit que les arbres sont de véritables puits de carbone.

CRÉDITS COMPENSATOIRES : LE PROJET DE LOI DU MELCC

C'est dans cette optique que le 4 août dernier, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), M. Benoit Charette, a publié son *Projet de règlement relatif aux projets de boisement et de reboisement sur des terres du domaine privé admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs québécois de lutte contre les changements climatiques et à augmenter l'achat de crédits au Québec.

« La problématique actuelle pour un projet de crédit carbone pour la foresterie c'est la gestion de la permanence. Par exemple, si j'émetts une tonne de CO₂ avec un voyage en avion et que je paie pour planter des arbres, c'est très facile de calculer



Annie Levasseur, professeure à l'École de technologie supérieure, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la mesure de l'impact des activités humaines sur les changements climatiques et directrice scientifique du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC).

à maturité combien d'arbres je dois planter pour capturer cette tonne de carbone là. Entre-temps, pour le capturer, ça peut prendre 70 ans, particulièrement en forêt boréale. Il y aurait donc des risques que soit le projet s'arrête, soit les arbres soient coupés après 30 ans. Il n'y a pas de garantie de permanence», explique M^{me} Annie Levasseur, professeure à l'École de technologie supérieure, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la mesure de l'impact des activités humaines sur les changements climatiques et directrice scientifique du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC), dont le ministère s'est basé sur les travaux de doctorat et la compréhension technique de celui-ci pour l'élaboration du programme.

Ce Projet de règlement permettra de délivrer un nombre de crédits compensatoires correspondant au bénéfice climatique réellement réalisé entre le début du projet et le moment de la délivrance des crédits. Pour assurer le processus, le ministère a fait le choix de calculer l'apport climatique de la séquestration année après année. Les crédits carbone seront donnés au fur et à mesure que le carbone sera séquestré et non en début de projet. Les types de projets admissibles seront le boisement d'une terre à usage non forestier (friche, gravière, chemin, etc.) et le reboisement d'une terre à usage forestier, par exemple, pour remédier à une problématique de régénération.

Avec ses partenaires réunis lors du Forum des communautés forestières de 2019, la FQM avait d'ailleurs mis de l'avant l'importance de reconnaître et d'utiliser les forêts publiques et privées pour lutter contre le réchauffement climatique. Une demande à laquelle le gouvernement du Québec a fait écho avec ce Projet de règlement.

TERRES PRIVÉES

Dans l'actuel Projet de règlement, il est spécifié que *terre privée* exclut les terres appartenant à une municipalité. Comme celles-ci sont considérées comme étant des unités administratives ayant un caractère privé, la possibilité de permettre l'octroi de crédits pour les activités de boisement et reboisement sur ces terres serait particulièrement intéressante. Ceci aurait pour avantage de favoriser le boisement des terres municipales tout en améliorant les revenus

des municipalités en région, parfois dépendantes des taxes foncières. « Les MRC ne seraient peut-être même pas en défaveur d'investir des sommes s'il y a des crédits carbone qui viennent avec ça. On pourrait peut-être même être partenaires avec le gouvernement pour reboiser nos territoires! Ce sont des options qu'il est possible de réfléchir et d'analyser », explique Luc Simard, président du Regroupement des communautés forestières de la FQM et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.

De plus, le ministère devrait octroyer les crédits carbone au fur et à mesure que le carbone sera séquestré et non en début de projet de reforestation. Les propriétaires de boisé privé devront donc investir des sommes importantes en phase de démarrage, ce qui ne fait pas l'affaire de tous et qui pourrait en décourager plusieurs.

LE POTENTIEL DES TERRES PUBLIQUES

La forêt est un incroyable outil de lutte aux changements climatiques et M. Simard est clair à ce propos. Il serait également pertinent de réfléchir aux terres publiques, car actuellement, le programme ne s'applique pas sur celles-ci. Et pourtant, il y a encore beaucoup de place pour planter des arbres sur les terres publiques. « Le grand potentiel est sur les terres publiques, entre autres dans le Nord. Dans 50 ans, les grandes forêts seront beaucoup plus à cet endroit. Les espèces animales migrent relativement rapidement, c'est bien documenté! Ces territoires nordiques qu'on peut juger inaptes pour le moment peuvent devenir très intéressants pour la plantation ».

DES PROPOSITIONS PERTINENTES

Dans son mémoire présenté l'an dernier dans le cadre des consultations pour le projet de loi n° 44 pour une gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques, la FQM proposait également de planter plus d'arbres sur le territoire habité des MRC, notamment près des routes pour agir comme haies brise-vent, près des périmètres urbains où la température est supérieure en été afin de créer des îlots de fraîcheurs, près des cours d'eau pour stabiliser les rives et dans les zones agricoles pour redonner vie aux terres en friche impropres à l'agriculture.

Les municipalités sont aux premières loges de la lutte aux changements climatiques. Elles peuvent et doivent faire une différence en matière d'environnement. Ce sont elles qui ont une connaissance fine du territoire. Ce sont elles qui ont la responsabilité de l'aménagement du territoire. ■

spe
VALEUR ASSURABLE
Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?
Être informé, **c'est payant!**

Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777
Québec 418 227-9777
Sans frais 1 800 227-5257

évaluation@spevaleurassurable.com
www.spevaleurassurable.com

RECONNU PAR LES ASSUREURS
Partout au Québec

PRO-BALLAST : DES MÂTS ET POTEAUX QUI VISENT HAUT



Si vous circulez sur les routes du Québec, vous avez forcément croisé des produits Pro-Ballast. Plusieurs des mâts, fûts et structures horizontales supportant éclairage et signalisation installés au Québec sont conçus et fabriqués à l'usine de Saint-Jean-sur-Richelieu. Rues piétonnes, aires de circulation, espaces récréatifs, sportifs et de loisirs peuvent bénéficier des structures de qualité supérieure que produit l'entreprise.

Ces dernières années, Pro-Ballast a résolument pris un virage innovant : nouvelle direction, achat d'entreprise, acquisition de talents, dont certains ont une expérience reconnue à l'international, et modernisation des équipements. Avec une équipe alliant le dynamisme de la nouvelle génération aux commandes et l'expertise de ceux qui ont construit la réputation de l'entreprise, Pro-Ballast est dans une position enviable pour répondre aux besoins spécifiques des municipalités en aménagement urbain vertical et horizontal. Ainsi, l'entreprise est en mesure de fournir aux municipalités mâts et fûts d'éclairage utilitaire ou décoratif, d'électricité, de signalisation, d'affichage, etc.

QUALITÉ À PRIX COMPÉTITIF

Créatifs et innovants, les gestionnaires de Pro-Ballast ont procédé à un vaste exercice d'optimisation des processus. L'objectif : ne pas sacrifier la qualité supérieure qui a fait leur renommée, tout en proposant des prix concurrentiels permettant de se démarquer dans les appels d'offres publics.

Grâce à une intégration verticale des différentes étapes entourant la conception et la fabrication de mâts, fûts et autres structures en acier et aluminium, Pro-Ballast gère avec efficacité sa production. Soudure, usinage, trempage, peinture en poudre électrostatique et assemblage final sont tous faits dans ses installations totalisant 120 000 pi². Une telle capacité de production alliée à une agilité du processus permet à l'entreprise de réaliser des mandats pour des projets d'envergure tels que le pont Champlain et le marché Jean-Talon à Montréal, ainsi qu'auprès de clients comme Hydro-Québec. « On a mis en place des procédés plus complexes parce que les exigences du marché sont de plus en plus élevées, explique Patrick Nadon, vice-président de Pro-Ballast. En faisant tout à l'interne, on a le contrôle. Ce qui nous permet de faire des produits novateurs qui répondent aux attentes des clients les plus exigeants. »

Cette optimisation des processus permet également de répondre rapidement aux besoins des municipalités et de réagir tout aussi vite lorsque des modifications doivent être apportées aux plans initiaux, et ce, peu importe le volume de production.

FABRICATION SUR MESURE ET SAVOIR-FAIRE EN INGÉNIERIE

Travailler en équipe avec les gestionnaires de projets municipaux est l'une des forces des experts de Pro-Ballast, ce qui lui permet notamment de fabriquer sur mesure différents éléments d'aménagement urbain. Son département de design industriel et celui de recherche et développement assistent ses clients afin de trouver la meilleure solution, qu'elle soit en fabrication d'un tout nouvel élément ou dans la modification de structures existantes. Du prototypage à la réalisation, chaque étape est contrôlée à l'interne assurant ainsi une concordance parfaite entre les besoins et le produit fini. L'équipe d'ingénieurs est habilitée à sceller toutes ses conceptions.

RESTAURATION DE SYSTÈMES EXISTANTS

Que ce soit dans une perspective d'économie de coûts ou d'optimisation des équipements, les départements de sablage au jet et de peinture en poudre polyester de Pro-Ballast ont développé une expertise particulière en restauration de mobilier urbain existant. Les municipalités peuvent ainsi prolonger la durée de vie utile de poteaux, luminaires et autres structures. Pro-Ballast offre une expertise en laboratoire et un service de pièces de rechange pour la mise à niveau de tout type d'installation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Soucieuse d'offrir des solutions axées sur le développement durable, l'entreprise a participé à la conception de fûts d'éclairage décoratifs en bois pour un projet domiciliaire d'envergure axé sur la nature. Sa grande capacité d'adaptation, son sens de l'innovation et son esprit créatif ont été des atouts marquant dans la collaboration de l'équipe de Pro-Ballast avec celles de la ville et des promoteurs du projet. Donner aux clients ce dont ils ont exactement besoin, ni plus ni moins, dans le respect strict des normes, et ce, tout en respectant coûts et délais, caractérise les partenariats d'affaires que noue l'entreprise.

Au cours de ces dernières années, Pro-Ballast est passée au statut de créateur de solution d'avenir en utilisant les nouvelles technologies. La nouvelle génération de dirigeants, en collaboration avec le président et fondateur Laurent Jacques, a fait prendre à l'entreprise un réel virage manufacturier basé sur la qualité procédurale et l'innovation. Avec une équipe résolument tournée vers le service client de qualité supérieure, l'entreprise est un partenaire d'affaires de choix pour le secteur public qui peut compter sur des gens qualifiés qui sauront répondre aux questions les plus pointues, optimiser les produits selon leurs besoins et livrer une marchandise de qualité respectant normes, délais et coûts. ■



M^e Philippe Asselin, avocat
Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.

L'IDENTIFICATION DE MANQUEMENTS APRÈS LA DESTITUTION

Les différentes étapes menant à la destitution d'un fonctionnaire municipal peuvent être longues et nombreuses en fonction des motifs reprochés par l'employeur. Lorsque ce dernier est pressé, il arrive fréquemment que plusieurs reproches surgissent après la destitution. Or, une décision récente¹ du Tribunal administratif du travail (ci-après : le « TAT ») nous rappelle que lorsqu'une municipalité cherche après coup d'autres manquements, ceux-ci ne sont généralement pas recevables.

Dans cette affaire, la municipalité en question prétendait avoir destitué la plaignante en raison de son comportement inadéquat et de son incompetence à accomplir ses tâches. Les éléments reprochés pouvaient se résumer comme suit :

- Défaut d'informer les élus-es concernant les événements et les dossiers qui pouvaient avoir des répercussions sur le bon fonctionnement de la Municipalité;
- Divulgarion de propos confidentiels émis par certains élus-es à des employés municipaux;
- Utilisation d'un style de communication inapproprié, irrespectueux, intimidant, souvent colérique, voire agressif, plus particulièrement avec la mairesse;
- Gestion déficiente de certains dossiers.

Dans un premier temps, le TAT rappelle que la décision de destitution disciplinaire doit être exempte de motifs arbitraires, discriminatoires ou déraisonnables et être sage, opportune, judicieuse et non précipitée. En d'autres mots, il faut déterminer si la destitution résulte de motifs sérieux et constitue une décision justifiée par les circonstances.

Après avoir analysé la preuve, le TAT constate que même si la directrice générale tentait de faire respecter le partage des tâches établi par la Loi, entre élus-es et fonctionnaires, cela ne la justifiait pas pour autant de rabrouer de façon aussi irrespectueuse la mairesse. Les communications déficientes de la directrice générale ont entraîné un manquement grave à ses rôles et à ses responsabilités. Ce comportement inadéquat, qui a malheureusement influé sur l'ensemble de l'organisation municipale et du travail à accomplir, constituait donc une cause sérieuse justifiant la destitution de la directrice générale.

Quant aux reproches liés à la compétence de la directrice générale, le TAT précise dans sa décision que ceux-ci ne se sont pas révélés convaincants dans les circonstances. En effet, la Municipalité semble plutôt avoir cherché à consolider sa décision de destitution liée aux communications déficientes de la directrice générale en identifiant, après coup, d'autres manquements survenus pendant l'emploi. Dans ces circonstances, le TAT n'a pas retenu ces motifs.

Cette affaire récente, bien que la destitution fût justifiée, nous rappelle néanmoins l'importance, avant de mettre fin à l'emploi, de bien identifier les motifs en cause et d'appliquer le suivi qui s'impose auprès de la personne visée. Cela facilitera assurément l'appréciation de ces éléments de preuve en cas de contestation de la destitution. ■

¹ B. c. *Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey*, 2021 OCTAT 4840. Au moment d'écrire ces lignes, le délai pour entreprendre un recours en suivi de cette décision n'était pas encore expiré.



M^{me} Marie-Josée Pelletier, coordonnatrice
Conseillère en régimes d'assurance collective
FQM Assurances

UN RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE ADAPTÉ AUX ORGANISATIONS MUNICIPALES

Pourquoi opter pour le régime d'assurance collective du regroupement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)? Pour bénéficier d'une meilleure stabilité des primes et, par le fait même, d'économies pour votre organisation et vos employés. Dans un marché compétitif, le régime d'assurance collective du regroupement FQM (régime FQM) se démarque.

D'abord, il est important de savoir qu'en assurance collective, les primes sont principalement basées sur l'expérience du groupe (les primes versées à l'assureur et les prestations remboursées aux personnes assurées). Il est difficile d'avoir une prévisibilité, puisque le prix varie en fonction de l'utilisation du régime. Le magasinage des primes peut permettre de trouver un assureur qui offrira un rabais pour la première année. Ce rabais est généralement suivi de hausses parce que l'assureur doit rétablir les primes au niveau requis et que le rabais accordé est habituellement récupéré les années suivantes. Cette façon de faire ne favorise pas la stabilité des primes, au contraire. L'objectif du régime FQM est d'éviter ces fluctuations importantes et de miser sur la stabilité des prix ce qui, à terme, entraîne des économies pour la municipalité et les employés.

Parmi les principales caractéristiques du régime FQM, notons le principe de la mise en commun des primes et des prestations d'un grand nombre de petits groupes. Ce partage du risque, combiné aux mécanismes financiers propres au régime FQM, mis en place pour limiter la progression des coûts, assure la stabilité des primes et permet de proposer des conditions financières avantageuses, ce que les municipalités ne pourraient obtenir autrement.

Afin de s'assurer d'avoir les meilleures conditions financières possibles et de continuer à offrir à chaque municipalité le régime qu'elle souhaite à des prix compétitifs, la FQM a récemment procédé à un processus d'appel d'offres pour le choix d'un assureur à partir du 1^{er} janvier 2022. Au terme de cet appel d'offres, le contrat a été octroyé à Desjardins Assurances, qui a obtenu le plus haut pointage. Ainsi, l'entente négociée avec le nouvel assureur permettra aux membres du régime FQM de bénéficier de frais d'administration bas, compte tenu de la taille du regroupement, ainsi que de garanties de taux et de hausses maximales pour certaines garanties au prochain renouvellement.

Distribué par l'entremise de FQM Assurances, le régime FQM permet aux organisations ayant moins de 50 employés d'avoir accès à un régime modulaire, c'est-à-dire qu'elles ont la possibilité de choisir entre plusieurs options de couvertures pour les différentes garanties (assurance vie, invalidités de courte et de longue durées, assurance maladie avec ou sans soins visuels et soins dentaires). Les organisations ayant plus de 50 employés peuvent opter pour le régime modulaire ou mettre en place un régime traditionnel personnalisé (reconduire un régime existant, par exemple). Cette flexibilité permet à chaque

organisation de bénéficier de protections adaptées à ses besoins et à son budget.

Avec pour mandat d'offrir une assurance collective de qualité ainsi que de fournir un service hors pair, l'équipe du service FQM Assurances, assurance collective, est à votre disposition pour fournir conseils et assistance pour tous les aspects de la gestion du régime.

Avec ses nombreux avantages, le régime FQM est une solution de choix pour les organisations qui désirent contribuer à la santé et au bien-être de leurs employés!

Pour obtenir plus de détails ou pour toute autre question, veuillez communiquer avec Marie-Josée Pelletier, conseillère en régimes d'assurance collective, au 1 866 951-3343, ou par courriel à mjpelletier@fqm.ca. ■



M^e Valéry Gauthier
Avocate en droit municipal et de l'environnement
Cain Lamarre

L'INNOVATION AU CŒUR DE L'UTILISATION DES POUVOIRS MUNICIPAUX

Votre municipalité a la chance d'avoir sur son territoire des ressources naturelles composant un écosystème riche en espèces fauniques et floristiques ou encore attirant nombre de visiteurs et de citoyens pour s'y évader? Sachez que les pouvoirs municipaux, notamment en matière d'environnement, de bien-être de la population ou de gestion des cours d'eau pour les MRC, pourraient être utilisés au bénéfice de la protection de ces ressources naturelles sises sur votre territoire.

La MRC de Minganie a utilisé ses pouvoirs en matière de gestion des cours d'eau, prévus à la *Loi sur les compétences municipales* (ci-après « LCM »)¹, afin d'adopter une résolution visant à reconnaître la personnalité juridique de la rivière Magpie². Cette rivière consiste non seulement en un attrait touristique fort de la région, mais a aussi le potentiel de constituer un important moteur économique de la MRC. Elle revêt une importance pour le bien-être environnemental, social et économique régional. De plus, par le biais de cette même résolution, la MRC de Minganie a déclaré que la rivière Magpie, en tant que personne juridique, possède des droits fondamentaux tels que le droit d'être à l'abri de la pollution et le droit d'ester en justice. Il est d'ailleurs prévu qu'en tant qu'entité vivante possédant des droits fondamentaux, la rivière sera représentée par des Gardiens nommés par la MRC et la Première Nation des Innus de Ekuanitshit, lesquels auront le devoir d'agir au nom de la rivière pour veiller à sa protection. Les Gardiens pourront entreprendre des recours juridiques au nom de la rivière afin de réclamer certaines réparations et compensations relativement à un préjudice subi.

Cette reconnaissance de droits est une innovation dans l'utilisation des pouvoirs municipaux et est

susceptible de paver la voie à l'instauration d'autres initiatives de conservation ou d'utilisation durable des ressources naturelles. Bien que la compétence en matière de cours d'eau en soit une exclusive aux MRC, cela ne devrait pas empêcher les municipalités locales d'emboîter le pas et de faire preuve de créativité dans l'utilisation de leurs pouvoirs municipaux pour protéger les ressources naturelles sur leur territoire. Il est d'ailleurs de jurisprudence constante que les pouvoirs conférés aux municipalités dans la LCM doivent être interprétés de manière large et libérale.

Une municipalité pourrait utiliser sa compétence en matière d'environnement tant pour voir à la protection qu'à l'utilisation durable de certaines ressources naturelles. Par exemple, une municipalité pourrait créer un fonds en vertu duquel les citoyens pourraient présenter certains projets afin d'être assujettis à des subventions pour mettre en œuvre des initiatives de conservation de diverses ressources naturelles du territoire. Ces initiatives citoyennes pourraient, par exemple, viser l'installation de panneaux d'interprétation de la biodiversité d'un lieu naturel ou encore la mise sur pied d'activités

récréotouristiques telles que l'escalade ou l'hébertisme. Ces subventions demeurent bien sûr assujetties aux restrictions prévues par la *Loi sur l'interdiction des subventions municipales*.

En définitive, encourageons les municipalités à user de créativité et à saisir l'occasion qu'elles ont d'agir à titre de vecteurs de changement et de mise en valeur des ressources naturelles de leur territoire. ■

¹ Art. 103 LCM.

² MRC de Minganie, Résolution no 025-21 – Reconnaissance de la personnalité juridique et des droits de la rivière Magpie – Mutehekau Shipiu; à noter que le Conseil des Innus d'Ekuanitshit a aussi adopté une résolution reconnaissant des droits à la rivière.

RÉUSSIR LE VIRAGE NUMÉRIQUE EN TOUTE SÉCURITÉ



La vie des citoyens du Québec se déroule de plus en plus en mode numérique. Et les municipalités font partie du mouvement! Les grandes villes comme Montréal, Québec ou Gatineau disposent déjà de budgets de transformation numérique substantiels, rivalisant parfois avec ceux de certaines provinces ou territoires. Or, les villes et MRC de plus petite taille ne bénéficient souvent ni du budget, ni du personnel TI nécessaire pour la mise en œuvre de services aux citoyens en ligne flexibles, sécuritaires et fiables.

CONNEXITÉ : UN CATALYSEUR DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Chez Connexité, nous comprenons que la mise en œuvre d'un service municipal en ligne est un exercice complexe et potentiellement coûteux. Connexité, le projet de zone d'innovation de Gatineau, est un lieu de collaboration qui catalyse l'innovation technologique et sociale dans les domaines de la cybersécurité, de l'identité numérique et de la santé numérique. Nous sommes ainsi bien placés pour comprendre les défis que rencontrent les administrations municipales dans ces domaines et pour suggérer des solutions adaptées.



Trevor Poirier
Chef de projet, Connexité

LA CYBERSÉCURITÉ, UN ENJEU DE TAILLE POUR LES MUNICIPALITÉS

La cybersécurité est sans contredit l'un des enjeux les plus urgents du virage numérique des municipalités. Avec l'adoption récente de technologies intelligentes ainsi que la numérisation généralisée des services courants, nos villes sont devenues de gigantesques incubateurs de données privées. Or, ces dernières sont souvent protégées par des protocoles de sécurité désuets, et les cybercriminels le savent très bien. Ceux-ci ont une arme de prédilection pour profiter de ces failles - le « rançongiciel », *ransomware* en anglais - un type de logiciel malveillant qui chiffre les fichiers ou encore verrouille l'accès à un système informatique entier. Son propriétaire est alors contraint d'envoyer de l'argent en échange d'une clé de débridage. Depuis l'apparition de cette arme informatique, les montants demandés sont en hausse constante au Canada, enregistrant un bond de 33 % entre 2019 et 2020 pour s'établir à plus de 110 000 \$. En absence de solutions de rechange viables, les victimes sont contraintes de payer rapidement afin de limiter les dégâts financiers. Heureusement, des solutions sûres et accessibles existent.

LA PCN DE PORTAGE CYBERTECH, UNE SOLUTION À VOTRE PORTÉE

Parmi celles-ci, la Plateforme de confiance numérique (PCN) de Portage CyberTech se démarque tout particulièrement. Mais cette dernière offre bien plus qu'une simple protection contre les cyberattaques. La PCN peut procurer aux municipalités québécoises un écosystème transactionnel unifié pour mettre en œuvre des stratégies de prestations de services numériques à la population. Tous les services offerts (santé, éducation, loisirs, etc.) sont rassemblés en un seul endroit, via une interface personnalisable, cohérente et uniforme, pour

une expérience utilisateur simple et rassurante. La PCN dispose de puissants outils d'intégration des données afin de vérifier efficacement les identités de manière transparente et sécuritaire, le tout sans processus redondants. Ceci permet de réduire les délais de mise en œuvre, d'améliorer les prestations de services aux citoyens et de réduire les coûts d'opération. Voilà pourquoi de nombreux gouvernements locaux, territoriaux et provinciaux utilisent déjà, sont en phase de mise en œuvre ou sont en négociation pour utiliser cet écosystème d'identification numérique robuste, sécurisé, évolutif et respectueux de la vie privée des utilisateurs.

Portage Cybertech est en mesure d'offrir des produits qui anticipent les normes de confidentialité à venir.

UNE OFFRE DE SERVICES FLEXIBLE ET UNE TECHNOLOGIE PÉRENNE

Le milieu de la cybersécurité est aujourd'hui en grande effervescence : les normes qui la gouvernent sont en constant et rapide changement. En tant que membre du Conseil canadien de l'identification et de l'authentification numériques (CCIAN), Portage Cybertech est en mesure d'offrir des produits qui anticipent les normes de confidentialité à venir. Nous nous sommes récemment entretenus à ce chapitre avec Ken McMillan, un expert mandaté par le CCIAN pour rédiger un rapport sur les nouvelles pratiques en cybersécurité. Selon M. McMillan, on assiste aujourd'hui à un resserrement des normes de

protection des informations personnelles. Ceci se traduit notamment par le développement de nouveaux protocoles numériques qui permettront bientôt aux citoyens d'échanger des informations protégées inviolables. Une telle innovation technologique élimine ainsi complètement l'étape de vérification des informations. On comprendra donc d'emblée qu'en se dotant d'une solution logicielle agile comme la PCN, les municipalités du Québec pourront profiter rapidement d'une architecture de services aux citoyens et aux entreprises plus efficace et économique.

Les défis numériques auxquels les municipalités québécoises font face sont multiples, depuis l'élaboration de services efficaces et agiles jusqu'à la protection des données sensibles. Et suivre la cadence de l'innovation n'a jamais été un exercice aussi essoufflant. Voici pourquoi, plus que jamais, il convient de s'entourer de partenaires de confiance. Connexité est fière de s'allier à des entreprises novatrices comme Portage Cybertech afin de fournir aux organismes gouvernementaux, les municipalités en particulier, des outils technologiques et logistiques nécessaires à leur prospérité et à leur développement.

Connexité se déploie sur un territoire qui comprend l'Université du Québec en Outaouais, Zibi et la Fonderie, trois sites au cœur de Gatineau qui offrent des infrastructures de premier ordre pour soutenir la collaboration et l'innovation. Les activités du projet Connexité sont organisées en quatre grands chantiers, c'est-à-dire le développement des talents, la stimulation de l'entrepreneuriat innovant, l'attraction des investissements et la commercialisation. Connexité est piloté par l'incubateur d'entreprises Cilex. Apprenez-en davantage ici : <https://www.cilex.ca/connexite>. ■

SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

ACCÉDEZ À UNE EXPERTISE JURIDIQUE
EXCLUSIVE AU MONDE MUNICIPAL, ET CE,
À TARIFS CONCURRENTIELS!



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Service d'assistance juridique
FQM/MMQ



4 HEURES DE CONSULTATION
GRATUITES POUR LES
MEMBRES DE LA FQM ET
CEUX DE LA MMQ

CONTACTEZ-NOUS

1 866 951-3343 | saj@fqm.ca

PORTRAIT D'UN PARTENAIRE



Staples Professionnel, pour vos besoins en fournitures et équipements de bureau, mobiliers, produits en santé et sécurité du travail, articles promotionnels... et en informatique!

Le nom *Staples* nous vient spontanément en tête lorsque l'on veut acheter des fournitures et équipements de bureau. En effet, cette entreprise possède un très vaste inventaire de produits pour le bureau dans les marques les plus reconnues, et sa réputation n'est plus à faire,

puisqu'elle est prisée autant pour la qualité de ses articles que celle de son service-client.

Saviez-vous que vous pouvez commander une très vaste gamme de produits offerts par *Staples Professionnel*, en profitant de l'entente qu'elle a avec la FQM, et ce, directement en ligne via la plateforme *Eway*?

Pour y accéder, vous n'avez qu'à aller sur la [page des partenaires du Service d'approvisionnement municipal \(SAM\)](#)¹, cliquer sur l'image de *Staples Professionnel* et compléter une demande d'information pour nous faire part de votre intérêt. Nous vous mettrons alors rapidement en contact avec notre directrice de compte, M^{me} Anne Delisle, qui se fera un plaisir de vous guider dans votre démarche pour obtenir un accès à *Eway* et de vous aider à identifier le produit qui répond à votre besoin.

Vous souhaitez acquérir un ordinateur portable ou de bureau, ou bien désirez acheter du matériel informatique? *Staples Professionnel* a probablement

en disponibilité les équipements et produits, dans les marques que vous cherchez, et ce, à un prix des plus compétitifs. Et elle peut vous les livrer dans les jours qui suivent votre commande.

De plus, en passant par le SAM vous obtiendrez un service personnalisé et profiterez d'une entente offrant des conditions avantageuses pour la Municipalité!

Si vous souhaitez plus d'informations sur les divers ententes, produits et services du SAM, contactez sans tarder Jean-François Rivard, coordonnateur à l'approvisionnement municipal à la FQM, au 1 866 951-3343, poste 1415, ou à jfrivard@fqm.ca. ■

¹ <http://www.sam.ca/category/les-partenaires-sam/>

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

Aménagement urbain
LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p. 29)

Assurances et services financiers
LA CAPITALE ASSURANCES
GÉNÉRALES

Environnement et énergie
AQUATECH, SOCIÉTÉ DE
GESTION DE L'EAU inc.

Envoi de colis
- DICOM
- PUROLATOR

**Évaluation des valeurs
assurables des bâtiments**
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 33)

Fournitures de bureau
STAPLES PROFESSIONNEL (p. 40)

Luminaires DEL
ÉNERGÈRE

Luminaires DEL basse température de couleur
ÉNERGÈRE ET FQM

Luminaires et accessoires décoratifs extérieurs
ÉCLAIRAGE CYCLONE

**Mâts et fûts pour appareils
d'éclairage et de signalisation routière**
PRO-BALLAST (p. 34)

Messagerie
POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail
FQM PRÉVENTION

Publication juridique
PFD AVOCATS

Signature électronique
EZSIGN

**Technologie de signalisation
et feux de circulation**
ORANGE TRAFFIC

Téléphonie mobile
BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIA TÉLÉCOM

Voirie et Transport
- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU



Les régions du Québec, au cœur du développement du gaz naturel renouvelable



Complexe de biométhanisation de Warwick

Le Québec est en pleine transition énergétique et les régions du Québec sont un moteur déterminant de la production d'énergies renouvelables. Comme municipalités et comme MRC, il est possible de participer au développement de la filière du gaz naturel renouvelable (GNR), une énergie 100 % renouvelable permettant la transition vers une économie plus sobre en carbone. Énergir accompagne d'ailleurs tous ses partenaires et les acteurs qui souhaitent mettre en place ce type de projets dans leur région.

Une seconde vie ?

Le GNR permet notamment de diminuer les gaz à effet de serre et de créer de nouvelles sources de revenus en donnant une seconde vie aux matières organiques résiduelles telles que les restes de table des citoyens, la boue de traitement des eaux, la biomasse issue des activités agricoles, agroalimentaires ou forestières, ou encore, le biogaz des sites d'enfouissement. Ainsi, le GNR constitue une énergie propre, circulaire et locale. C'est pourquoi les régions québécoises sont un facteur clé dans le développement d'une filière de production locale de GNR.

Le GNR concerne tout le monde !

Région plus densément peuplée, région agricole ou région forestière, à l'horizon 2030, toutes les régions¹ du Québec présentent un potentiel technico-économique de production de GNR appuyé sur des sources de matières organiques résiduelles propres à leur milieu pouvant ainsi participer activement au développement énergétique, économique et régional.

Un rôle actif, ça vous parle ?

Tout d'abord, une municipalité ou une MRC peuvent agir à titre de **facilitateur**. Cette contribution peut se caractériser par la mise en relation de différents acteurs, par l'identification de lots propices à l'installation d'usine de biométhanisation ou de poste d'injection de GNR. De cette façon, la municipalité ou la MRC facilitent l'accès au raccordement au réseau gazier et deviennent la courroie de transmission pour la réalisation d'un projet.

Ensuite, une municipalité ou une MRC peuvent agir en tant que **mobilisateur** en s'investissant notamment dans la réalisation d'un projet structurant pour

la région en construisant leur propre usine de biométhanisation servant à valoriser les matières résiduelles des citoyens. Ces dernières peuvent aussi identifier des opportunités d'affaires de par leur connaissance fine du portrait des matières résiduelles générées sur le territoire.

Agissant également comme **prospecteur**, la municipalité ou la MRC peuvent chercher des cofinancements et subventions complémentaires, en proposant des modèles d'affaires intégrant des bénéfices directs et indirects pour la communauté. C'est une contribution directe à la réduction de l'empreinte carbone du Québec !

Pour terminer, la municipalité ou la MRC jouent souvent un rôle de **relayer**, puisqu'elles favorisent l'adhésion au projet en faisant partie des acteurs de première ligne auprès des citoyens.

Un exemple concret : Coop Agri-énergie Warwick

La Ville de Warwick, par l'entremise de son appui au projet d'usine de biométhanisation de la Coop Agri-Énergie, agit comme leader en favorisant et en appuyant la création de richesse pour l'ensemble de sa communauté.

En utilisant les avantages de la région agricole dans laquelle Warwick se situe, la Coop transforme le lisier et le fumier provenant de dix agriculteurs, combinés à des résidus organiques d'entreprises de la région, en GNR. En soutenant ce projet novateur, la Ville de Warwick participe non seulement au développement de la filière du GNR, mais également à son rayonnement régional en matière d'innovation durable.

Une multiplication de tels projets nous permettra d'atteindre collectivement nos ambitieux objectifs environnementaux !

¹ Selon une étude réalisée en 2018 par WSP Canada et Deloitte pour Énergir.



L'IMMIGRATION POUR CONTRIBUER AU DYNAMISME DE NOS RÉGIONS!

SOUTIEN AUX PETITES ACTIONS CONCRÈTES

Entre autres parce que l'intégration en région passe en partie par le partage d'une langue commune, soit le français, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a convenu avec le ministre responsable de la Langue française et ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette, d'encourager des initiatives où tant la langue française que l'intégration dans le milieu seraient

mises de l'avant. De là est né *Accueillir en français*, un programme de promotion et de valorisation du français auprès des personnes issues de l'immigration dans les communautés. D'une durée de 3 ans, ce projet bénéficie d'une enveloppe globale de 1 M\$.

« Il y a de la place pour beaucoup de projets, précise William Fillion, chargé de projets à la direction des politiques de la FQM. Les municipalités et MRC pourront proposer des projets qui leur ressemblent,

des projets plus petits, plus personnalisés, en lien avec la collectivité. Le but n'est pas nécessairement d'attirer des personnes issues de l'immigration, mais plutôt de bien intégrer et de garder les gens. »

INTRODUIRE AUX ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ

Tout en soulignant l'importance de l'usage du français pour leur intégration, les municipalités pourront user de créativité dans leur proposition



ACCUEILLIR EN FRANÇAIS

Programme de promotion
et de valorisation de
la langue française

Que ce soit pour animer la vie collective, assurer la pérennité d'une petite municipalité ou contribuer à la vitalité économique, l'accueil de personnes immigrantes est sans contredit un excellent moyen de contribuer au dynamisme de nos régions. Toutefois, l'enjeu n'est pas que d'attirer ces nouveaux citoyens; il faut aussi les retenir. Comment faire en sorte que ces gens qui ont laissé beaucoup derrière eux, dont une partie de leur famille, puissent trouver ici un milieu de vie où ils développeront un réel sentiment d'appartenance?

Entre autres parce que l'intégration en région passe en partie par le partage d'une langue commune, soit le français, la FQM a convenu avec le ministre responsable de la Langue française et ministre de la justice, Simon Jolin-Barrette, d'encourager des initiatives où tant la langue française que l'intégration dans le milieu seraient mises de l'avant.

d'activités auprès de leur communauté de personnes immigrantes. Présentation de la municipalité, de ses services ainsi que des notions de sécurité civile et publique, participation accompagnée à une séance du conseil municipal, rencontres avec des organisations qui animent le milieu, production de guides ou documents présentant la communauté d'accueil, ne sont que quelques exemples des initiatives pouvant faire l'objet d'une aide financière.

Bref, les activités très locales, près de gens et qui favorisent les rencontres et l'expression en langue française pourront être admissibles au programme *Accueillir en français*.

LE 1^{er} APPEL À PROJETS

C'est lors de l'Assemblée des MRC tenue au début du mois de décembre qu'a été lancé le premier appel à projets. Un comité se réunira

au moins deux fois par année pour évaluer les projets reçus. Parmi les critères d'évaluation figurent la pertinence, la qualité et la créativité du projet. Seront également évalués son aspect mobilisateur, son caractère innovateur ainsi que son réalisme. L'aide accordée pourra couvrir jusqu'à 75 % du coût admissible du projet, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

PRIX ULRICK-CHÉRUBIN

RÉCOMPENSER LES PLUS ACCUEILLANTS

La FQM a profité de la tenue de l'Assemblée des MRC (AMRC), les 1^{er} et 2 décembre, pour dévoiler un nouveau prix et lancer un appel de candidatures. Créé avec le soutien du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), le Prix Ulrick-Chérubin se veut une occasion de souligner l'apport des municipalités et des organismes sans but lucratif dans l'accueil des personnes immigrantes en région.

RÉGIONALISER L'IMMIGRATION

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, il va sans dire que l'immigration est un enjeu majeur pour maintenir la vitalité et la pérennité des régions. Cependant, d'emblée, les personnes immigrantes choisissent généralement de s'installer en milieu urbain. Des données du MIFI publiées en 2016 confirment que plus de 78 % des immigrants arrivant au Québec ont choisi de s'établir à Montréal, Laval ou en Montérégie. « La FQM est fière de s'associer au ministère de l'Immigration, de

la Francisation et de l'Intégration pour lancer le Prix Ulrick-Chérubin, qui permettra de faire la promotion d'initiatives audacieuses et créatives auprès des municipalités », a souligné M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

L'intégration de nouveaux arrivants passe par la mobilisation de la collectivité et les municipalités ainsi que les organismes qui y œuvrent sont des joueurs clés. « Le Prix Ulrick-Chérubin permet de récompenser les acteurs municipaux qui

interviennent concrètement pour faciliter l'intégration et la participation des ressources immigrantes à la société québécoise, a commenté M^{me} Nadine Girault, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région des Laurentides. Nous voulons souligner le rôle des municipalités dans la réussite de l'immigration, car leur engagement s'inscrit dans l'esprit des réformes entreprises par le ministère pour moderniser notre système d'immigration et pour mieux accueillir, franciser et intégrer les personnes immigrantes. En



Prix Ulrick
Chérubin

Récompense les
municipalités et les
organismes les plus
accueillants pour
les nouveaux arrivants.

faisant une place aux talents de toutes origines, les agglomérations contribuent à faire du Québec une société encore plus accueillante et plus prospère.»

LE DÉPÔT DE CANDIDATURES

Le processus menant à la remise des deux Prix Ulrick-Chérubin, l'un pour la collectivité et l'autre pour un organisme sans but lucratif, compte quatre phases.

Tout d'abord, les municipalités et organisations à but non lucratif qui font preuve de bonnes pratiques et d'idées innovantes dans l'attraction et l'intégration des personnes immigrantes pourront déposer leur candidature. Le formulaire ainsi que des informations supplémentaires peuvent être obtenus en visitant prixulrickcherubin.quebec. Les trois finalistes choisis par un jury dans chacun des deux volets seront par la suite annoncés et c'est en juin 2022, lors de la prochaine AMRC, que seront dévoilés les premiers lauréats qui recevront leur prix des mains de M^{me} Girault.

Le jury sera composé de différents représentants du MIFI et de la FQM.

ULRICK CHÉRUBIN EN QUELQUES MOTS

Né à Jacmel en Haïti, Ulrick Chérubin s'installe en Abitibi en 1973 avec sa femme et leur enfant de cinq mois, pour

ce qui devait être au départ une période de deux ans. Ils y auront finalement fait leur vie, charmés par l'accueil et l'hospitalité des Abitibiens. Il est élu conseiller municipal de la ville d'Amos pour la première fois en 1994. M. Chérubin s'implique dans de nombreuses activités auprès des groupes communautaires et se fait porteur de projets structurants pour la Ville. En 2002, il se porte candidat à la mairie et devient l'un des premiers maires noirs du Québec. Apprécié par ses concitoyens, il a été réélu quatre fois à ce poste qu'il a occupé jusqu'à son décès en 2014.

« Je ne connais que deux villes au monde : Jacmel et Amos. »

— Ulrick Chérubin (1943-2014), enseignant et maire d'Amos de 2002 à 2014.

«C'est avec beaucoup de fierté et aussi d'humilité que nous acceptons l'immense honneur que représente la création du Prix Ulrick-Chérubin, ont témoigné M^{me} Immacula Morisset-Chérubin et M. Ulrick Jr Chérubin. Nous remercions le ministère de l'Immigration, de

la Francisation et de l'Intégration et la Fédération québécoise des municipalités grâce à qui le nom d'Ulrick Chérubin sera associé à l'excellence en termes de pratiques d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes auprès des organismes municipaux ainsi que des organisations à but non lucratif. L'inclusion et l'intégration des nouveaux arrivants dans les différentes sphères de la vie communautaire est un gage de succès dans le mieux vivre-ensemble. Encore une fois, nous sommes très honorés de cette association et bonne chance aux tout premiers nommés.» ■

LANCEMENT DU PRIX ULRICK-CHÉRUBIN :
2 DÉCEMBRE 2021

Date limite pour le dépôt des candidatures :
25 mars 2022

Dévoilement de l'organisme gagnant et
de la municipalité gagnante : 26 mai 2022,
à l'occasion de la prochaine Assemblée des
MRC de la FQM.



CHOISIR LA VIE EN RÉGION

Lors du plus récent Congrès de la FQM, tenu à l'automne 2021, les participants pouvaient s'inscrire à un atelier ayant pour thématique l'accueil des immigrants dans nos communautés. Entrevue avec l'animateur de cet atelier, M. Hamilton Cidade.

DU LONG DE L'AMAZONE AUX RIVES DU SAINT-LAURENT

M. Cidade est un « Brésiquois ». Né au Brésil, il habite le Québec depuis 21 ans, à l'exception d'un bref passage à Vancouver pendant 2 ans. Bien qu'il ait résidé longtemps à Montréal, la régionalisation de l'immigration a toujours revêtu un caractère important pour lui. Né dans une petite ville d'Amazonie, en été il accompagnait son père médecin dans ses visites de consultation le long du fleuve Amazone. « J'ai toujours eu beaucoup de respect pour les gens qui pratiquent l'agriculture. Ce sont des gens qui ont beaucoup d'amour », raconte-t-il.

Diplômé de l'UQAM en immigration et relations interethniques ainsi qu'en animation culturelle, M. Cidade était bien établi à Montréal. « Je développais mon travail à Montréal, mais il me manquait quelque chose. Il me manquait de vivre dans un endroit sans stress, mais où je pourrais toujours développer mon travail. Pendant deux ans, j'ai envoyé mon C.V. partout, mais on me disait toujours que j'arrivais en deuxième, derrière quelqu'un avec plus d'expérience. Mon temps n'était pas encore venu. Cette année, j'ai envoyé trois C.V. et j'ai été retenu pour les trois emplois! »

C'est à la MRC de Montmagny qu'il a choisi d'exercer son rôle d'agent de développement en immigration.

« Je connais bien toutes les régions administratives du Québec, je suis un "courailleur". Je visite beaucoup. J'ai donc choisi la région où j'allais vivre. Montmagny est une région où il y a beaucoup à développer. »

CULTIVER LE VIVRE-ENSEMBLE

Contrairement à l'expérience vécue dans les grandes villes, l'agent de développement en immigration constate que son travail en région est un de terrain. « La pratique est plus humaine et personnalisée. Ici, si on me dit qu'une famille d'immigrants est isolée chez elle, je peux aller frapper à sa porte et voir comment ils vont. Ici, on offre un service clé en main, un réel



**Bon pour toute
la collectivité**



**DAVID
DUVAL**
Président



**ALEXANDRE
CUSSON**
Directeur général



L'accès aux marchés, la concurrence et les attentes sociétales, notamment en matière de bien-être animal, incitent les productrices et les producteurs de porcs à moderniser leur ferme. Ces gestionnaires, à la tête d'une entreprise familiale, pour la plupart, doivent investir pour demeurer compétitifs, tout en pratiquant une régie d'élevage en respect avec leur milieu afin d'assurer un développement harmonieux et durable de la production porcine au Québec.

Voilà l'essence du message que les Éleveurs ont commencé à promouvoir auprès des instances politiques municipales et provinciales en invitant du même coup les administrateurs municipaux à les contacter pour en apprendre davantage sur tout ce qui est réalisé, sur chacune des fermes, pour concilier les besoins d'adaptation des bâtiments d'élevage en harmonie avec l'environnement et la population.

Les éleveuses et les éleveurs de porcs ont toujours adopté de nouvelles pratiques en se conformant, entre autres, aux règles des MRC et au Règlement sur les exploitations agricoles.

Les éleveuses et les éleveurs de porcs sont d'ailleurs engagés dans une démarche de responsabilité sociale, qui a été accueillie par une mention unanime de félicitations de l'Assemblée nationale lors du dépôt de leur premier rapport de Responsabilité sociale en 2014. Les engagements portent sur la nécessité de poursuivre les efforts en matière de protection de l'environnement et de cohabitation. Ils visent à répondre aux attentes sociétales sur le plan du bien-être animal, de la qualité et de la salubrité de la viande de porc.

Contactez-nous, il nous fera plaisir d'échanger avec vous!

Les Éleveurs de porcs du Québec
relationsgouvernementales@leseleveursdeporcs-quebec



Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a accueilli le premier festival agricole multiculturel du Québec cette année.

accompagnement dans tous les volets. En ville, on t'accueille et on te donne une liste de ressources et tu dois te débrouiller. Ici on accompagne, on prend par la main, on marche ensemble, on bâtit ensemble.»

En poste depuis seulement quelques mois au moment de la rédaction de cet article, M. Cidade cumulait déjà quelques réalisations qui ont permis aux Magnymontois de toutes origines de se rassembler et d'apprendre à se connaître. «Je suis contre la *ghettoisation*. Les différentes associations sont importantes pour rassembler, mais lorsque la personne est capable de voler de ses propres ailes, il faut la laisser aller, l'encourager à y aller. C'est un réflexe naturel de former des petits cercles, des petits clans. Il faut donc créer des occasions de jumeler ces petits clans. Pour aller contre la méconnaissance, il faut pousser les choses, créer des occasions. Il faut sortir de sa zone de confort», souligne-t-il en rappelant que la méfiance envers l'autre est une suite logique à l'éducation que l'on reçoit enfant, et ce, peu importe où l'on vit dans le monde, alors qu'on se fait dire qu'il faut se méfier des inconnus.

VOS EXPERTS

Une réputation qui allie confiance et professionnalisme au profit de notre clientèle.

Municipal
Travail
Immobilier



Bélanger Sauvé

Joliette • Montréal • Trois-Rivières

LES EFFETS DE L'ACTION SUR LE TERRAIN

Outre le fait d'accompagner réellement les immigrants, Hamilton Cidade a organisé quelques activités qui ont connu leur lot de succès. Tournoi de soccer interculturel, soirée dansante interculturelle avec un artiste péruvien et un groupe de Montmagny, où danses latines côtoyaient danses en ligne, font partie de ses réalisations. Il est aussi à l'origine du premier festival agricole interculturel qui s'est tenu à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. « C'est difficile d'aller chercher les gens du secteur agricole pour participer à nos activités, explique M. Cidade. Et dans la région, il y a beaucoup d'immigrants latino-américains qui travaillent en agriculture. Ces gens ont souvent la pensée qu'ils sont "juste des travailleurs agricoles", donc ils s'isolent. Moi je dis au contraire que ce sont des humains, qu'ils sont importants. Je ne juge pas les gens sur leur statut social. Le festival agricole a permis d'aller dans une partie de la région où sont ces travailleurs, dont beaucoup sont québécois, et de réunir les communautés. »

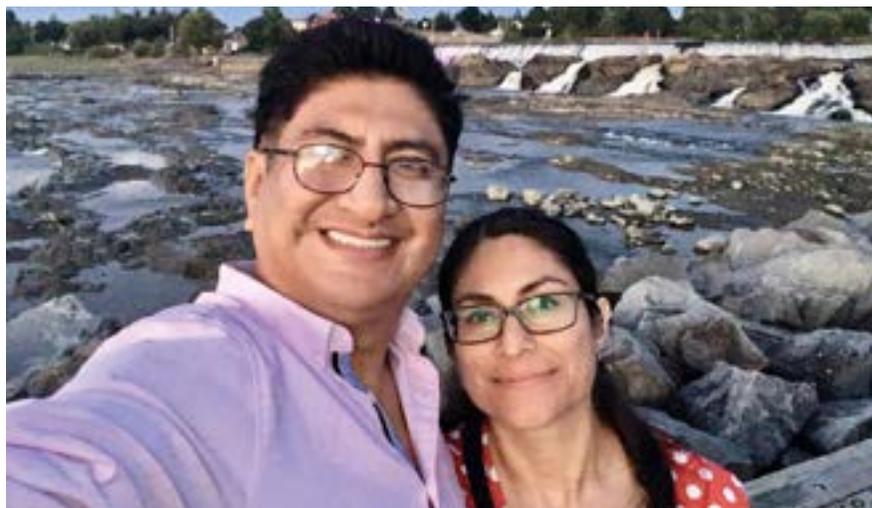
Le but de ces activités? Réunir les gens pour apprendre à se connaître et faire tomber les murs. « La fête, c'est rassembleur. En me promenant ici à Montmagny deux jours après le tournoi de soccer, j'ai vu quatre personnes de nationalités différentes qui s'étaient connues au tournoi. Elles étaient dans un bar et prenaient un verre. Moi, ça me fait plaisir de voir ça, c'est ma récompense. C'est pour ça qu'on a besoin de travailler la base du vivre-ensemble. C'est comme ça qu'on peut faire la société dont on a envie. »

Quand il rencontre de nouveaux immigrants à Montréal dans le cadre de son travail, l'agent de développement en immigration ne cherche pas à leur vendre la région à tout prix, mais à mieux les diriger, à mieux leur expliquer la différence entre la vie en région et celle en milieu urbain. Quant à lui, il se plaît dans sa nouvelle vie à Montmagny. « Ici, je parle à tout le monde, je salue les gens dans la rue. J'ai une vie sans stress avec un travail près de la maison. J'ai une belle qualité de vie », conclut-il.

PLUS FACILE DE S'INTÉGRER EN RÉGION

Elimelet Figueroa et sa femme Adriana Gutierrez ont quitté le Mexique il y a quatre ans. Ils souhaitaient vivre dans un pays où ils se sentiraient plus en sécurité. Ils ont d'abord posé leurs valises à Montréal, pendant deux ans, puis l'appel vers un rythme de vie plus calme s'est fait sentir.

C'est d'abord M^{me} Gutierrez qui a trouvé un emploi en région. Parmi les possibilités que le couple avait devant lui, c'est sur Montmagny que leur choix s'est arrêté pour la proximité avec Lévis et Québec, qui



Elimelet Figueroa et sa femme Adriana Gutierrez ont trouvé à Montmagny la qualité de vie qu'ils recherchaient.

donnait ainsi plus d'opportunités d'emploi pour M. Figueroa. Finalement, les deux comptables de formation travaillent pour la même entreprise dans leur ville d'adoption. « On était très contents à Montréal, mais on cherchait plus de qualité de vie, plus de temps pour profiter de la vie. On voulait travailler près de la maison. À Montmagny, on fait presque tout à vélo », raconte M. Figueroa.

Le couple est très actif, profitant de tous les atouts de la région qui offre fleuve et montagnes. « On aime beaucoup le kayak, le vélo de montagne, le vélo de route, la marche en raquettes, la pêche en été et sur la glace. On participe aussi aux activités de la MRC pour l'accueil des immigrants. Ça nous aide à rencontrer des gens et à connaître la région. » Une région qu'il qualifie d'accueillante, humaine et calme.

« Ce que j'aime ici, c'est que nous sommes traités comme des humains. C'est plus facile de s'intégrer en région parce que c'est plus humain, plus près des gens. » Pour le couple Gutierrez-Figueroa, les Québécois se démarquent du reste du Canada par leur façon de travailler ensemble, en respectant l'humain.

« Le plus difficile, c'a été le français pour se débrouiller dans la vraie vie. À Montréal, il y a tout un réseau d'hispanophones et tu peux aussi toujours trouver quelqu'un pour te répondre en anglais. Ici, non. Mais tout le monde nous a aidés. Ce qui est difficile aussi c'est de vaincre sa peur de l'inconnu. Il faut faire face au mythe qu'en région les gens n'aiment pas les immigrants. Ce n'est pas vrai. Une fois rendu ici, tout a bien été. »

« Ce qui est difficile aussi c'est de vaincre sa peur de l'inconnu. Il faut faire face au mythe qu'en région les gens n'aiment pas les immigrants. Ce n'est pas vrai. Une fois rendu ici, tout a bien été. » - Elimelet Figueroa, immigrant mexicain maintenant établi à Montmagny

Le couple ne s'est pas seulement intégré à son nouveau milieu de vie, mais il s'y implique également alors qu'il travaille à démarrer une entreprise en parallèle avec leur travail. « On ne peut pas connaître l'avenir, mais oui, nous on veut vivre en région toute la vie », conclut M. Figueroa. ■

LEADERSHIP MUNICIPAL 2021

DES INITIATIVES REMARQUABLES

Qu'ont en commun la MRC des Sources, la MRC de Nicolet-Yamaska et la Ville de Percé? Difficile à dire à première vue? Ces trois organisations municipales se sont talentueusement distinguées en 2021 grâce à des initiatives remarquables qu'elles ont mises en place dans leur milieu. Le sens de l'innovation et de la créativité qui les anime a fait d'elles les finalistes au Prix Leadership municipal 2021 de la FQM.

Que ce soit le déploiement d'un projet pilote d'économie circulaire, l'adoption d'un plan de transition écologique ou la construction de la première rue commerciale écoconsciente au Québec, la MRC des Sources, la MRC de Nicolet-Yamaska et la Ville de Percé ont su développer une vision d'avenir pour leur communauté, que la FQM vise à valoriser avec ce prestigieux prix annuel.

ET LE GAGNANT EST...

À l'occasion d'une cérémonie tenue dans le cadre du 79^e Congrès annuel de la FQM, le Prix Leadership municipal 2021 a été décerné à la MRC des Sources pour le projet Synergie Estrie.

Pour le préfet de la MRC des Sources et maire de la Ville de Val-des-Sources, M. Hugues Grimard, cette récompense va à l'ensemble de l'équipe de professionnels de la MRC et à l'ensemble des élus-es. « C'est ensemble que l'on peut obtenir ce genre de prix », insiste-t-il pour dire qu'il s'agit du deuxième prix Leadership municipal reçu par sa MRC en quelques années.

En 2017, la MRC des Sources avait remporté le Prix pour le succès obtenu en opérant un changement d'image en profondeur inspirée par les démarches d'Agenda 21 réalisées en France, et en misant sur le développement durable pour relancer son économie.

En 2021, le projet qui lui vaut les honneurs est en droite ligne avec les orientations retenues lors

de l'adoption de son Agenda 21 il y a près d'une décennie. Cette démarche s'est mise en branle au début des années 2010, alors que la région vivait de graves difficultés économiques à la suite de la fermeture définitive de l'ancienne mine d'amiante à ciel ouvert Jeffrey d'Asbestos, après plus de cent ans d'activité, et l'annonce de la fin définitive de l'exploitation de l'amiante au Québec.

L'INNOVATION PAR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Synergie Estrie s'inscrit dans le virage effectué par la MRC des Sources afin de se réinventer sous un angle durable. Grâce à son leadership, le projet pilote d'économie circulaire, déployé initialement par la MRC des Sources et par Sherbrooke Innopole, s'est étendu à l'ensemble des MRC de l'Estrie au sein d'un même projet collectif d'économie circulaire.

Créée en 2018, Synergie Estrie regroupe les organisations de développement économique des sept MRC de l'Estrie. Sa mission est d'accélérer le déploiement de l'économie circulaire dans la région en accompagnant les entreprises et les acteurs économiques locaux dans la mise en œuvre de stratégies de l'économie circulaire. Elle encourage une application transversale des principes du développement durable à tous les secteurs des MRC.

Synergie Estrie se veut le trait d'union entre la gestion des matières résiduelles, l'aménagement du territoire et le développement économique. Par ses actions,



M. Hugues Grimard est maire de la Ville de Val-des-Sources (autrefois Asbestos) depuis 2009 et préfet de la MRC des Sources depuis 2011.
Crédit photo : gracieuseté MRC des Sources.

l'organisme vise à augmenter la collaboration entre la multitude d'acteurs régionaux dans le but de créer des liens innovants et durables dans les différents secteurs économiques et à créer de la richesse au sein des communautés en favorisant le partage des ressources et en donnant une deuxième vie aux matières.

Par le déploiement de ce réseau de coordonnateurs en économie circulaire, toutes les MRC de l'Estrie contribuent aussi à la résilience des communautés en favorisant l'échange et la mutualisation des ressources locales menant à une certaine forme d'autonomie, notamment au chapitre de l'approvisionnement et de la relance économique durable.

Le projet vise également à placer le développement durable et l'économie circulaire au centre des priorités des territoires. Il permet une utilisation plus responsable des ressources, agit sur la protection de l'environnement et donne également une plus grande autonomie aux communautés estriennes.

Depuis sa création, 424 entreprises ont collaboré avec Synergie Estrie, permettant la réalisation de 179 synergies dans la région.



Initialement lancé par la MRC des Sources, Synergie Estrie a pour mission d'accélérer le déploiement de l'économie circulaire dans la région.

MISER SUR L'INVENTIVITÉ ET LA CRÉATIVITÉ

Les projets d'économie circulaire s'appuient sur l'inventivité et la créativité des coordonnateurs d'économie circulaire, mais aussi sur tous les acteurs qu'ils mobilisent durant leur processus d'idéation en lien avec les enjeux du milieu et les ressources disponibles. L'économie circulaire permet d'aller au-delà du premier usage d'une ressource et de la mettre à profit pour de nouvelles utilisations.

L'un de ces projets est né de la rencontre d'un torréfacteur et d'une pépinière. Café Vittoria utilisait jusqu'à 1000 sacs de jute par semaine pour transporter ses grains en provenance de l'étranger. Avant la synergie créée en 2018, les sacs étaient jetés et enfouis. Maintenant, Arborinnov, une pépinière spécialisée dans la production de plantes à valeur ajoutée, utilise les sacs de jute comme paillis pour favoriser la croissance des jeunes arbres. Auparavant, cette matière lui coûtait 73 000 \$ par an. Ce sont 30 tonnes de déchets déviées de l'enfouissement et près de 80 000 kg de CO₂ équivalent évités.

Le torréfacteur Café Vittoria a aussi créé une autre synergie avec une entreprise spécialisée en entomoculture. Les 25 tonnes produites annuellement par la mince pellicule argentée recouvrant les grains de café et qui se détache lors de la torréfaction servent maintenant à la croissance des insectes d'Entosystem, qui les transforme en une farine à haute valeur ajoutée. Ces rejets de café représentaient auparavant des frais d'enfouissement de 6 000 \$ par année.

VALORISER LE CAPITAL HUMAIN

Synergie Estrie permet également de valoriser le savoir-faire et le temps des travailleurs dans les différentes organisations qu'elle accompagne. Le capital humain fait partie des aspects qui sont évalués et considérés dans les diagnostics comme ayant un fort potentiel de valorisation.

À titre d'exemple, l'équipe Synergie Estrie de la MRC des Sources a mis en place un projet de main-d'œuvre partagée sur son territoire ainsi qu'un projet de partage de temps en gestion des ressources humaines. Elle évalue l'utilisation faite

du capital humain en entreprise et propose de créer ou de consolider de nouveaux emplois qui répondront aux besoins de plus d'une entreprise. Elle assure un rôle de facilitateur en favorisant la concertation entre tous les acteurs pour la mise en œuvre et l'évolution du projet.

Le préfet est fier des résultats obtenus et confiant face à l'avenir. « Il y a tellement de possibilités avec Synergie Estrie. La seule limite est les idées, assure-t-il en saluant la contribution de tous les partenaires. Nous avons encore devant nous des années de fort potentiel d'innovation. Nous sommes une petite MRC qui n'a pas craint de sortir des sentiers battus et de développer de nouveaux créneaux. Je pense qu'on peut être très fier d'avoir relevé le défi de transformer notre économie mono industrielle vers une économie avec plusieurs entreprises dans plusieurs secteurs. »

Les services de Synergie Estrie sont gratuits pour toutes les entreprises et organisations situées dans la région.

MRC NICOLET-YAMASKA : UN PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE D'AVANT-GARDE

Finaliste au Prix Leadership municipal 2021, la MRC Nicolet-Yamaska fait figure de pionnière au Québec en s'étant engagée formellement dans la transition écologique. En novembre 2019, le conseil des maires a adopté un Plan de transition écologique ambitieux qui guide les décisions et chapeaute l'ensemble des plans et des politiques de la MRC.

L'élaboration de ce plan d'action est le résultat d'un travail qui a mobilisé le milieu dès le début de 2019, avec l'adoption d'une déclaration visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité

d'entreprendre une transition écologique. L'objectif de la démarche visait à intégrer un plan de transition écologique dans chacun des aspects de la MRC, comme le schéma d'aménagement, le plan de gestion des matières résiduelles et le plan régional des milieux humides et hydriques.

Le Plan de transition écologique 2020-2024 identifie cinq grands enjeux environnementaux ayant un impact sur la qualité de vie des citoyens : la gestion de l'eau, la gestion des matières résiduelles, la biodiversité et les milieux naturels, les changements climatiques et l'aménagement du territoire. Pour chacun d'eux, des orientations

ont été définies ainsi que des objectifs réalistes et atteignables, auxquels s'ajoutent 40 actions concrètes visant à contribuer à l'amélioration de l'environnement et à la qualité de vie des citoyens de la MRC, ainsi qu'à accroître la résilience de la communauté face aux changements climatiques.

UN PLAN EN BONNE VOIE DE RÉALISATION

À peine à mi-parcours du déploiement de ce plan, la moitié des actions sont commencées, d'autres sont même déjà complétées. Parmi celles-ci, soulignons la campagne de caractérisation des bandes riveraines et d'information des propriétaires, la relance d'un projet d'économie circulaire à l'échelle de la MRC, l'achat d'une citerne mobile d'eau potable pour les événements et le déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

La motivation des élus-es et la mobilisation exceptionnelle des gens du milieu autour de ce projet ont marqué la conseillère en environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska. Stéphanie Lord a été embauchée en 2019 pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie. L'enthousiasme de la biologiste est manifeste lorsqu'elle brosse le portrait des réalisations et des projets à venir.

« En plus d'être la première MRC à adopter un tel plan, c'est la combinaison des 40 mesures qui fait sa force, croit-elle en évoquant un projet particulièrement novateur, en cours de réalisation. En collaboration avec le milieu agricole, nous travaillons sur un projet de service clé en main pour l'aménagement et l'entretien de bandes riveraines qui contiendra un volet de séquestration de carbone assez novateur. »

En se dotant de cette vision intitulée « Être la force motrice du développement collectif et durable de Nicolet-Yamaska », la MRC voulait aussi se donner une signature, avait expliqué la préfète, M^{me} Geneviève Dubois, lors d'une entrevue accordée à QUORUM en mars 2020. Elle le voulait comme un document fédérateur et mobilisateur, un outil transversal servant à analyser tous les dossiers et un plan d'action évolutif auquel pourraient s'ajouter d'autres initiatives porteuses en cours de route.

La vision de la MRC est résolument tournée vers l'avenir de la communauté. Bien que le Plan de transition écologique bénéficie dès maintenant à l'ensemble des citoyens du territoire, les impacts des changements climatiques affecteront davantage les plus jeunes générations. La MRC souhaite ainsi créer une communauté plus résiliente et un milieu de vie attirant pour les générations actuelles et futures.

Le Plan de transition écologique de la MRC Nicolet-Yamaska contient 40 actions concrètes visant à contribuer à l'amélioration de l'environnement et à la qualité de vie des citoyens, ainsi qu'à accroître la résilience de la communauté face aux changements climatiques.

UNE RUE ÉCOCONSCIENTE À PERCÉ

Aussi finaliste au Prix Leadersip municipal 2021, la Ville de Percé se démarque avec le projet de construction de la première rue commerciale écoconsciente au Québec. La nouvelle rue mènera à l'édifice du Géoparc et à l'accès au mont Sainte-Anne ainsi qu'à sa plateforme située à 200 m d'altitude, qui surplombe le village. Ce sera un espace dédié à l'innovation en matière de recyclage et de valorisation des matières résiduelles.

Concrètement, la chaussée sera fabriquée à partir d'asphalte mélangé à du plastique recyclé. Les trottoirs seront fabriqués dans un mélange de ciment et de verre concassé, alors que le mobilier urbain sera construit à partir de mélange de bois et de plastique recyclé.

Depuis 2019, la Ville de Percé travaille avec la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, l'Université Laval, l'École de technologie supérieure et la firme Consulchem afin de développer un bitume intégrant du plastique recyclé. La technologie permettrait de récupérer jusqu'à deux tonnes de plastique par kilomètre carré.

Ce projet dont la réalisation est prévue à l'été 2022 permettra de rencontrer plusieurs objectifs poursuivis dans la vision stratégique de la Ville de Percé, dont la lutte aux plastiques polluants, l'innovation en matière d'infrastructures, le développement de nouvelles sources de revenus, la réduction des coûts de collecte des matières résiduelles, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et la préservation de l'environnement.

Le directeur général de la municipalité, M. Jean-François Kacou, n'y voit que des avantages. « D'une part, nous allons nous occuper des matières polluantes que sont les plastiques, un facteur de pollution sans précédent à travers le monde, d'autre part, nous avons l'opportunité de valoriser ces plastiques qui sont stockés dans nos centres de tri et dont personne ne veut, et aussi, nous allons réduire les coûts de collecte des citoyens, explique-t-il en précisant que cela amènera les gens à mieux recycler. Ils savent que plus ils recyclent, moins ils vont payer puisque le plastique aura maintenant de la valeur et qu'il réduira le coût du bitume qui se retrouve dans l'asphalte. »

« Il s'agit d'un projet basé à la fois sur la philosophie de l'économie circulaire et qui apporte, concrètement dans notre environnement, une solution, poursuit-il. Ça démontre que le développement économique durable existe, que la préservation



La Ville de Percé procédera à la construction de la première rue commerciale écoconsciente au Québec. La chaussée sera fabriquée à partir d'asphalte mélangé à du plastique recyclé. Les trottoirs et le mobilier urbain seront aussi conçus à partir de matériaux recyclés et écologiques.

Crédit photo : Shirley Bishop.

environnementale et le développement économique peuvent s'arrimer, et ça, ça nous rend très fiers. »

Percé se veut avant-gardiste avec ce projet. Peu d'endroits ont expérimenté le procédé jusqu'à maintenant, selon le recensement de la Ville. À part une expérience en Nouvelle-Écosse où un espace de stationnement de supermarché a été fabriqué en incorporant des sacs plastiques dans le bitume et une compagnie spécialisée dans l'incorporation du plastique dans l'asphalte au Royaume-Uni, il existerait plusieurs infrastructures faites à partir de plastique recyclé au Ghana et en Inde. Des projets seraient aussi en élaboration en Californie, aux États-Unis.

« Ce qui est différent des autres projets, c'est que Percé se dirige vers les plastiques souples, alors que tous les autres projets dans le monde utilisent du plastique dur. Les plastiques souples sont les plus polluants et sont ceux qui causent du dommage à l'environnement. C'est là, l'innovation spécifique dans le mélange que nous sommes en train de mettre au point. »

DES COMMERÇANTS CRÉATIFS POUR UN CONCEPT INNOVANT

Pour dynamiser cette nouvelle rue écoconsciente, Percé a lancé un appel à projets afin de trouver neuf entrepreneurs qui souhaitent installer un commerce sur ce tronçon d'environ 170 mètres, situé au cœur de la ville touristique. Les commerçants devront faire preuve de créativité dans leur offre, en accord

avec la vision du projet, et devront aussi être en complémentarité par rapport aux services déjà offerts dans la municipalité. Aussi, les commerces qui s'y installeront seront invités à ouvrir leurs portes toute l'année afin de lutter contre la dévitalisation hivernale.

Avec cette technologie, la Ville de Percé souhaite pouvoir rayonner et exporter à d'autres municipalités l'expertise qu'elle développe dans le but de lutter encore plus efficacement contre les plastiques polluants et contribuer à préserver la planète et la qualité de vie des citoyens.

« C'est notre objectif! Nous voulons que ce soit diffusé au maximum de municipalités au Québec et au Canada parce que c'est un atout compétitif que nous avons, renchérit M. Kacou. C'est un atout de pouvoir valoriser ces matières résiduelles, ne plus dépendre de gros marchés et d'être capable de les incorporer dans des infrastructures pour qu'elles deviennent plus compétitives et plus intelligentes. »

« Nous avons de plus en plus d'atouts à Percé. C'est une stratégie pour nous afin de se distinguer en tant que ville éloignée, de montrer ce qu'on a de différent par rapport aux centres urbains. Si des gens se disent qu'ils n'ont pas les mêmes services en région, c'est normal parce que nous sommes différents. Nous offrons une qualité de vie, une meilleure conscientisation concernant l'environnement, et de l'innovation », conclut-il. ■



M^e Denis Michaud, juge administratif et vice-président, affaires municipales Commission municipale du Québec

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS-ES ET DES GESTIONNAIRES MUNICIPAUX : À QUEL MOMENT PARLER D'INGÉRENCE DANS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE?

Les élections générales ont eu lieu. Certains élus-es retrouvent leur siège et d'autres rejoignent les conseils municipaux. En tant qu'élu-e, vos responsabilités varient selon que vous êtes maire ou conseiller municipal. Les fonctionnaires deviendront très vite d'importants collaborateurs, puisqu'ils se chargeront d'appliquer les décisions prises par le conseil en agissant comme intermédiaires entre le conseil et la population.

Des tensions entre élus-es et employés municipaux peuvent survenir lorsque la répartition des responsabilités et des obligations n'est pas bien comprise. Pour prévenir ce risque, il est essentiel de connaître et de distinguer les champs de compétence propres aux élus-es et ceux relevant des fonctionnaires municipaux en vertu de la loi.

Le terme « ingérence » fait référence à une personne qui s'immisce dans les affaires d'autrui sans y être autorisée. On parlera d'ingérence politique lorsqu'un élu-e, maire ou conseiller, intervient dans les affaires relevant des fonctionnaires, et d'ingérence administrative lorsqu'un fonctionnaire s'ingère dans les affaires relevant du conseil ou du maire. Abordons ici l'ingérence politique.

L'ingérence se manifeste de différentes façons et peut parfois paralyser l'administration municipale. Elle témoigne d'un manque de respect ou de confiance envers les fonctionnaires, leur travail, leur expertise et leur compétence. Elle se manifeste souvent comme suit :

- Un élu-e communique directement avec des fonctionnaires pour leur donner des ordres ou des directives dans le traitement de leurs dossiers, ou encore pour leur demander de prendre une décision qui lui est favorable;

- Un élu-e exige d'un fonctionnaire qu'il rencontre un citoyen et traite une demande en sa présence, pour exercer un contrôle sur la décision du fonctionnaire;
- Un élu-e exige du fonctionnaire la délivrance d'un permis;
- Un élu-e exige le retrait ou l'annulation d'un constat d'infraction;
- Un maire usurpe les fonctions du directeur général pour gérer la municipalité;
- Une majorité au conseil prend le contrôle de la gestion en créant des comités avec des pouvoirs décisionnels.

Pour éviter l'ingérence, il faut comprendre les rôles et les responsabilités dévolues aux élus-es et aux gestionnaires, principalement le directeur général (DG). Le *Code municipal* et la *Loi sur les cités et villes* encadrent l'exercice du pouvoir d'une municipalité et fixent les balises entre les pouvoirs et responsabilités du conseil municipal, du maire et des fonctionnaires.

LE RÔLE DES ÉLUS-ES EN VERTU DE LA LOI

Le conseil municipal est le représentant de la municipalité ([art. 79 CM](#) et [47 LCV](#)). Mais indivi-

duellement, les conseillers ont un rôle limité. Ils ne prennent des décisions que collectivement, lors des séances du conseil¹. Pour le reste, ils n'ont aucun pouvoir. Ils peuvent toutefois être mandatés pour représenter la municipalité dans des organismes ou sur des comités. Mais encore ici, cela ne leur donne aucun pouvoir individuel.

Le maire joue un rôle plus important. Il exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires et les fonctionnaires de la municipalité ([art. 142 \(1\) CM](#) et [52 LCV](#)). Il voit à ce que les revenus soient perçus et dépensés conformément à la Loi. Il veille à l'application fidèle et impartiale des règlements et des résolutions. Mais ses attributions ne lui confèrent aucun pouvoir décisionnel liant la municipalité; il ne peut engager celle-ci sans l'accord de la majorité des membres du conseil², sauf lorsqu'il exerce le pouvoir d'engager une dépense et de passer des contrats dans les cas de force majeure de nature à mettre en danger la population ou à détériorer les équipements municipaux ([art. 937 CM](#) et [573.2 LCV](#)).

Malgré ses pouvoirs plus étendus, le maire ne peut faire de l'ingérence ni usurper les fonctions d'un employé. Par exemple, il ne peut exercer les attributions que la Loi confie au DG, au secrétaire-trésorier, au greffier, au trésorier ou au fonctionnaire désigné pour la délivrance des permis. Son rôle n'est pas de diriger les activités de la municipalité ni de planifier le travail. Il n'est pas un exécutant (consultez [CanLII, l'affaire Alain c. 3104 2955 Québec inc.](#)).

Par ailleurs, contrairement aux autres élus-es, le maire peut engager des dépenses de représentation dans l'exercice de ses fonctions, sans l'autorisation du conseil ([art. 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux](#)). Implicitement, le maire est le représentant officiel de la municipalité entre deux séances du conseil. Ce statut ne lui permet pas de prendre des décisions liant la municipalité; ses promesses à des tiers ne créent aucun droit.

Par ailleurs, soulignons que seul un fonctionnaire peut se voir déléguer par le conseil le pouvoir d'autoriser une dépense et de passer un contrat ([art. 961.1 CM](#) et [477.2 LCV](#)). Un maire ou un autre élu-e ne peuvent le faire. Un élu-e ne devrait jamais utiliser une carte de crédit de la municipalité pour engager une dépense,

car il exercerait alors le pouvoir d'autoriser une dépense ou de passer un contrat, ce que la Loi ne permet pas.

LE RÔLE ET LES ATTRIBUTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le DG est le fonctionnaire principal de la municipalité ([art. 210 CM](#) et [113 LCV](#)). Ses principales responsabilités portent sur l'administration de la municipalité : il planifie, organise, dirige et contrôle les activités menées par les autres fonctionnaires ou employés ([art. 211 CM](#) et [114 LCV](#)). Il est en quelque sorte la courroie de transmission entre les autres fonctionnaires et le conseil, un rempart contre l'ingérence et l'exercice arbitraire des pouvoirs d'un maire.

Dans les villes, le DG a des responsabilités plus importantes que celui d'une municipalité régie par le *Code municipal* (2^e alinéa de l'[art. 113 LCV](#) et par. 2 et 5 à 8 de l'[art. 114.1 LCV](#)). Mais le DG de cette dernière peut se voir accorder les mêmes pouvoirs et responsabilités par règlement du conseil ([art. 212.1 CM](#)).

Le DG relève du conseil et non du maire. Si leurs rôles peuvent, au quotidien, entrer en conflit, le DG ne peut

agir comme s'il était l'instrument du maire. Il doit s'ériger contre l'ingérence de ce dernier.

La Cour supérieure a déjà blâmé un DG pour ses agissements à l'encontre de ses responsabilités prévues à la Loi (consultez [CanLII Lacroix c. Ville de L'Assomption, 2017 QCCS 3199](#)).

Le défaut de jouer le rôle de rempart à l'ingérence est un motif de destitution³. Comme on peut voir, l'ingérence peut même se retourner contre le directeur général qui la tolère. ■

¹ *Berniquez-St-Jean c. Boisbriand (Ville de)*, 2013 QCCA 2197, par. 69.

² *The Pas (Ville de) c. Porky Packers Ltd.*, [1977] 1 R.C.S. 51; *Major c. Laval (Ville de)*, 2003 CanLII 71948 (QC CA).

³ *Larose c. Ville de Chambly*, 2020 QCTAT 4215 (CanLII)

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

50 ans



Mme Josée Desharnais, coordonnatrice
en développement local et régional
Fédération québécoise des municipalités

DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC : L'AN 1

Lancé en novembre 2020, le réseau Accès entreprise Québec (AEQ), regroupant tous les services de développement économique des MRC sous une même appellation, est venu renforcer le rôle de porte d'entrée des entreprises vers les services et les organismes voués aux entrepreneurs, avec un budget de 97,5 M\$ sur 5 ans. De ce budget, 90 M\$ sont consacrés à ajouter des ressources en développement économique dans les MRC et 7,5 M\$ sont alloués pour améliorer les compétences des ressources, le développement d'outils d'intervention, le maillage et la synergie des interventions entre les régions.

AEQ consacre, consolide et renforce le rôle des MRC et de leurs services de développement par une large gamme de services de première ligne, principalement pour du financement, de l'accompagnement, du soutien professionnel et du référencement en développement économique pour les entrepreneurs et les entreprises de leur territoire.

LE MANDAT DE LA FQM

En mars 2021, la Fédération signait une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans laquelle elle s'engageait à aider au déploiement du réseau AEQ. En tant que partenaire, le mandat de la FQM est d'offrir du soutien aux directions des services de développement et des organismes délégataires, notamment en créant des communautés de pratique et en favorisant le maillage. La FQM accompagne les MRC et les organismes délégataires, les aide à se structurer et apporte du soutien aux MRC ayant des défis particuliers.

Au printemps dernier, la FQM a émis des recommandations au MEI, entre autres en lien avec la partie non dépensée de l'avance de 100 000 \$, qui pourra être utilisée pendant la durée de l'entente de 5 ans. À ce montant est jumelée l'admissibilité d'une nouvelle dépense, soit des frais liés à une ressource externe visant l'amélioration des services aux entreprises.

Cet été, la Fédération a effectué un sondage auprès du réseau AEQ afin de dresser un portrait des services de développement économique de l'an 1. Avec un taux de réponse de 88 %, la FQM est ainsi en mesure de déterminer le type de besoin et d'identifier une démarche d'accompagnement spécifique en lien avec les besoins exprimés dans le cadre de ce sondage. Pour 2022, la FQM organisera des mentorats et animera le réseau, notamment dans le cadre de son prochain *Rendez-vous sur le développement local et régional*, prévu au printemps. Par ailleurs, la Fédération continuera ses démarches, en étroite collaboration avec Fonds locaux de solidarité FTQ, pour compléter le réseau des FLS. L'objectif est que la grande majorité des MRC soient dotées d'un FLS dans les deux prochaines années.

Finalement, il est prévu que la FQM propose des formations aux élus-es, afin de les accompagner dans

leur rôle en développement économique concernant l'éthique et les notions de base.

PARTENAIRES AEQ

Ce travail d'accompagnement s'effectuera avec des partenaires actifs dans nos communautés, soit avec l'Association des professionnels du développement économique du Québec (APDEQ) et l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ).

L'APDEQ s'est engagée à collaborer avec l'ensemble des organisations identifiées pour soutenir l'animation du réseau, en collaborant à l'identification et à l'actualisation des besoins de formation des professionnels en développement économique, en s'assurant du développement et de l'élaboration du contenu de formation, et en mettant en œuvre une offre visant à favoriser l'arrimage entre les activités de formation offertes

et les besoins exprimés par les conseillers œuvrant dans les services de développement économique des MRC ou de leurs organismes délégataires.

Dès les premiers jours du printemps, le calendrier des formations pour la période d'avril à juin et celui pour l'automne étaient prêts. Et ce, malgré toute la gymnastique que nous a imposée la pandémie. Il a fallu ajuster les contenus existants à un nouveau contenant : le mode virtuel. La collaboration et le soutien technopédagogique du Centre Laurent Beaudoin de l'Université de Sherbrooke ont largement contribué à l'atteinte de cet objectif.

Une toute nouvelle formation fut même construite de toutes pièces en réaction aux besoins exprimés en matière de « plan d'affaires », « accompagnement », et « prévisions financières », en collaboration avec Nova Stratégies.

À ce jour, il y a eu trois séances de formation « Initiation au développement économique » qui ont accueilli plus de 80 participants, 5 cohortes de la nouvelle formation « Exercer son rôle de conseiller », tandis que plusieurs conseillers sont inscrits à l'une ou l'autre des cellules de codéveloppement qui démarreront sous peu.

L'École des entrepreneurs du Québec est responsable du développement d'une plateforme en ligne dont



elle assure l'animation de la communauté en plus de fournir l'expertise de ses conseillers-formateurs pour certaines formations. La plateforme en ligne est mise à la disposition des conseillers et conseillères en développement économique, afin de soutenir l'amélioration continue de leurs compétences et de renforcer le maillage et la synergie de leurs interventions sur le territoire. Cette plateforme possède également un mécanisme d'intégration avec un diagnostic des compétences, un répertoire des ressources, un catalogue de formations, des actualités, ainsi qu'une salle de réseautage qui sera, entre autres, utilisée pour des webinaires.

En août 2021, une ressource fut embauchée pour assurer l'animation de la communauté AEQ dans le but de faire connaître les activités et les outils accessibles, de partager les bonnes pratiques,

les initiatives inspirantes et les offres de services des partenaires. En décembre 2021 et en janvier 2022 auront lieu les premiers événements dans la salle de réseautage de la plateforme en ligne. L'objectif est de présenter la plateforme et ses différentes fonctionnalités ainsi que de permettre les échanges et le réseautage. Les activités à venir se préciseront selon les besoins et intérêts des professionnels de l'écosystème, mais déjà, des idées fusent et l'enthousiasme se fait sentir. L'expertise des conseillers-formateurs sera partagée avec les conseillers et conseillères dès novembre. Deux formations leur seront offertes : « Accompagnement en gestion de la croissance » et « Programme Relance ». Les collaborateurs ont mis tout leur cœur dans l'avancement de cette initiative.

Avec la création du réseau AEQ, les services de développement économique des MRC ont désormais une meilleure capacité pour stimuler l'entrepreneuriat au niveau local et pour assurer, par le fait même, l'accès aux capitaux requis par les entreprises dans la réussite de la relance économique, tout en respectant des spécificités régionales. Tout est en place pour actualiser le statut de porte d'entrée des entreprises vers les services et organismes voués aux entrepreneurs. ■



© immophoto

BC2

LA PLACE DES FESTIVITÉS DE SAINT-JÉRÔME

GRUPEBC2.COM



M^{me} Kathleen Dubé, L.L.L.
Directrice principale, opérations d'assurance
La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

LA GESTION DE RISQUES : UN ENGAGEMENT AUX AVANTAGES DURABLES

Le développement durable a une portée beaucoup plus vaste que la simple protection de l'environnement. Ce modèle de développement nous invite à reconsidérer nos façons de faire en y intégrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Ainsi, lors des prises de décisions par les administrateurs municipaux, il est primordial de réfléchir à la durabilité des solutions afin d'assurer la pérennité des actifs municipaux et de contribuer au bien-être des générations futures.

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) intègre complètement ce principe de durabilité en offrant une solution pérenne aux besoins municipaux d'assurance et en accompagnant ses membres dans la gestion de leurs risques, en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Créée en 2003 grâce à une impressionnante force mobilisatrice de la part d'élus·es municipaux, la MMQ est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme et de stabiliser leurs primes au moyen de la prévention. Elle est aujourd'hui la propriété des plus de 1100 municipalités locales, MRC et régies intermunicipales qui en sont membres et elle continue de remplir pleinement sa mission en leur offrant un accès privilégié à des conditions avantageuses d'assurance.

Soutenue par sa vaste expérience en assurance municipale et ses liens privilégiés avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la MMQ a développé une expertise municipale inégalée en [assurance de dommages](#)¹, en [règlements des sinistres](#)² et en [gestion de risques](#)³. Seule mutuelle d'assurance de dommages propriété du monde municipal, la MMQ permet à ses membres d'accéder à de nombreux avantages qu'elle seule est en mesure de leur offrir.

LES AVANTAGES D'ÊTRE ASSURÉ AUPRÈS DE LA MMQ

- Un retour des excédents sous forme de produits, de services ou de ristourne;
- L'accès au seul contrat d'assurance adapté au monde municipal, La Municipale^{MD};
- Des courtiers présents dans toutes les régions du Québec;
- Un service d'aide à la décision sans frais qui permet d'identifier, d'analyser et de réduire les risques municipaux;
- Une présence dans votre milieu pour inspecter vos actifs, former vos employés et vous informer sur vos risques spécifiques;
- Un service d'assistance juridique pour vous permettre de prendre les bonnes décisions en matière de relations contractuelles, réglementation municipale, application réglementaire et accès à l'information;
- La gestion de tous les sinistres recevables, même ceux sous la franchise;
- Une interprétation du contrat avec une prédisposition qui vous est toujours favorable;
- Des experts en sinistres spécialisés dans les réclamations municipales.

POURQUOI LA GESTION DE RISQUES EST-ELLE AVANTAGEUSE POUR VOTRE MUNICIPALITÉ?

La gestion de risques permet de réduire le nombre et la sévérité des sinistres et favorise l'offre de milieux de vie attrayants et sécuritaires pour vos citoyens. Étant un moyen efficace pour limiter vos réclamations et réduire les imprévus, la gestion de risques permet aussi de stabiliser vos primes d'assurance et vous offre un meilleur équilibre financier. De plus, lorsqu'elle est faite selon les règles de l'art, la gestion de risques contribue à maintenir la conformité aux lois et aux normes, et vous aide à préserver et à renforcer votre réputation auprès de vos citoyens. En fait, une organisation qui se dote d'un plan intégré de gestion de risques est mieux outillée pour surveiller son rendement par rapport à ses objectifs et pour apporter des mesures correctives au besoin.

La gestion de risques permet de réduire le nombre et la sévérité des sinistres et favorise l'offre de milieux de vie attrayants et sécuritaires pour vos citoyens.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

La gestion de risques en assurance municipale représente la quantification et l'évaluation de la probabilité et de l'impact des événements pouvant survenir dans le monde municipal. À cet effet, elle incarne une activité stratégique durable. La durabilité commence généralement par l'intégration des priorités environnementales et sociales dans vos orientations comme conseil municipal.⁴ Bien qu'elle demande un changement structurel à long terme, les effets des interventions d'aujourd'hui se ressentent très rapidement à l'aide de nos outils. En appliquant cette perspective à la prise de décision, les municipalités doivent tenir compte des risques possibles et des mesures de préventions afin d'éviter un sinistre.

Pour que votre plan d'action en gestion de risques soit durable, vous devez :

- Reconnaître les incidences environnementales, économiques et sociales de vos décisions et les intégrer dans votre plan;
- Tenir compte de ces incidences sur un horizon qui se mesure sur plusieurs générations lors de l'élaboration de solutions.

La MMQ propose de joindre son expertise à vos forces en vous offrant des options judicieusement choisies qui vous permettront une meilleure gestion de vos risques.

SOUTIEN PRÉVENTIF POUR CHAQUE SPHÈRE D'ACTIVITÉ MUNICIPALE

Les employés des municipalités membres de la MMQ ont plein accès à ses conseillers en gestion des risques municipaux, et ce, sans frais. Profitez d'un soutien préventif pour chaque sphère d'activité municipale ainsi que de services spécifiques à vos besoins.

SÉCURITÉ INCENDIE ET DES LIEUX

Les causes possibles menant à un incendie sont multiples, allant d'une utilisation inadéquate d'appareillage électrique à des sorties de secours encombrées. Profitez de conseils avisés en la matière et d'inspections préventives personnalisées sur place.

INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET THERMOGRAPHIE PRÉVENTIVE

Nous inspectons les installations électriques de tous nos membres afin de déceler des points de surchauffe dangereux. Les images par thermographie permettent de voir ou de prévenir des problèmes autrement invisibles.

SPORTS ET LOISIRS

Les risques associés à ce secteur sont principalement liés aux infrastructures et aux espaces offerts aux citoyens pour la pratique des sports. Bénéficiez d'un accompagnement dans l'aménagement, l'organisation et la gestion de vos activités récréatives et sportives.

SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Dans la foulée d'un monde en évolution permanente, le milieu municipal s'est complexifié, notamment par la législation abondante et diversifiée que vos municipalités doivent gérer ainsi que par l'augmentation des interactions avec la population. Dans un contexte où la pression est grandissante et les ressources de plus en plus limitées, le risque d'erreurs se trouve amplifié. Devant cette réalité qui amène davantage de réclamations, votre municipalité peut compter sur les conseils d'avocats chevronnés en matière de gestion et relation contractuelle, d'application réglementaire, de délivrance de permis et certificat, de compréhension et application des outils de gestion du territoire et d'accès à l'information.

Les membres sociétaires bénéficient annuellement de 4 heures de consultation juridique sans frais et d'un tarif préférentiel pour les heures additionnelles.

CYBERSÉCURITÉ

Un soutien de première ligne en matière de cybersécurité qui vous aide dans l'identification des meilleures pratiques, répond à vos questions et vous accompagne dans la gestion des risques de cyberattaques qui peuvent être nombreux et coûteux.

COURTIERS EN ASSURANCES

La MMQ compte également sur des courtiers présents sur l'ensemble du territoire québécois afin de développer et de maintenir une compréhension fine des particularités régionales. Ceux-ci sont bien au fait des spécificités de leur milieu et sont donc à même de conseiller judicieusement les municipalités sur leurs besoins d'assurance et leurs risques distincts.

NOTRE EXPERTISE À PORTÉE DE MAIN

Qui plus est, nos différentes plateformes numériques regorgent d'outils, de guides, de fiches de prévention, de modèles de réglementation, d'articles, de formations et de webinaires mis à jour régulièrement. Il suffit ainsi d'une visite sur notre [site Web](#)⁵ pour accéder à nos dernières publications axées sur la prévention des principaux risques municipaux.

L'engagement des municipalités dans la gestion durable de leurs risques, facilité par l'accompagnement offert par la MMQ, permet notamment de réduire le nombre et la fréquence des sinistres et de maintenir un accès privilégié à des produits et services en parfaite adéquation avec les besoins municipaux québécois. Tous les bénéfices qui découlent de cet engagement profitent exclusivement aux membres de la MMQ.

La MMQ est bien plus qu'un assureur; elle est un partenaire qui offre des solutions durables, de même qu'une alliée importante pour votre municipalité! ■

¹ <https://www.mutuellemmq.com/produits-et-services/assurance/>

² <https://www.mutuellemmq.com/produits-et-services/reclamation/>

³ <https://www.mutuellemmq.com/produits-et-services/gestion-des-risques/>

⁴ Bureau du vérificateur général du Canada. *La gestion du développement durable*. https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/sds_fs_f_33574.html.

⁵ <https://www.mutuellemmq.com/produits-et-services/gestion-des-risques/guide-des-meilleures-pratiques/>



M^e Myriam Trudel, avocate et directrice
Gestion du capitale humain et formation
Fédération québécoise des municipalités

COMMENT RÉUSSIR SON PARI D'ÉLU-E MUNICIPAL!

Réussir son mandat d'élu-e, c'est notamment être en mesure de se positionner sur l'échiquier politique en fonction de ses convictions, des besoins de ses citoyens et de sa collectivité. Pour ce faire, un élu-e a besoin d'outils qui vont lui permettre de mettre de l'avant ses idées, ses projets et son image, ainsi que d'agir en conformité avec les lois en vigueur.

SE PROJETER PLUS LOIN COMME ÉLU-E

Il est vrai de prétendre que la fonction d'élu-e est un important exercice de communication politique. Cependant, il est impératif de se rappeler que le travail d'élu-e en est également un d'identification des enjeux, de réflexion et de prise de décision. Toutes ces facettes de cette fonction font appel à l'intégration de certaines connaissances, mais aussi à l'exercice de certaines compétences.

Au Québec, aucun profil de compétences n'est exigé de la part des candidats aux élections municipales. La fonction d'élu-e municipal est pourtant titanesque, soit représenter des citoyens et participer à la prise de décisions complexes sur les orientations et les priorités d'une organisation municipale qui administre des pans de vie de nos collectivités.

Les élus-es municipaux arrivent en poste avec une expérience personnelle et professionnelle très diversifiée qu'ils peuvent mobiliser pour assumer leurs fonctions politiques et qu'il importe de reconnaître. Il ne faut cependant pas sous-estimer l'importance d'approfondir ses connaissances et

de développer certaines compétences¹ pour bien maîtriser l'art d'être un élu-e.

Pour être en mesure d'y arriver, quoi de mieux que d'étudier et s'entraîner? Un plan de formation idéal devrait permettre d'évoluer sur les volets des connaissances et des compétences. D'où l'importance de bien cibler ses besoins en formation.

Une démarche préalable d'analyse de compétences peut être un bon départ à cette réflexion. Connaître ses forces et ses faiblesses permet d'orienter à bon escient les énergies mises à se parfaire comme élu-e.

Saviez-vous que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre une formation pour mieux se connaître à ce niveau? Si vous avez le goût d'apprendre à mieux vous connaître, à tirer profit de vos forces, à travailler sur des compétences émergentes, à prendre conscience de traits à développer ainsi que d'amorcer une lecture différente des autres, cette formation est pour vous!²

NOUVEAUX ÉLUS-ES = NOUVELLE OFFRE ET ATTESTATION DE RELÈVE MUNICIPALE 2022

Ne manquez pas l'occasion de vous entraîner avec la FQM grâce à l'offre de formation dédiée aux nouveaux élus-es, sur des aspects essentiels pour apprivoiser le rôle d'élu-e municipal : introduction au monde municipal, compréhension des enjeux municipaux, aspects politiques, leadership, activités de maillage, communication et bien d'autres.

Ne ratez surtout pas la formation Réussir avec les médias. Cette formation animée par des spécialistes de la communication de renom de la firme NATIONAL vous permettra de parfaire votre prise de parole en public ainsi que de mieux comprendre les stratégies de gestion des médias sociaux.

Soyez à l'affût, ciblez votre trajectoire de formation en fonction de vos intérêts et recevez une *Attestation de relève municipale!*

FORMATIONS ESSENTIELLES

La nouvelle formation obligatoire Le comportement éthique est maintenant accessible et tous les élus-es doivent y participer. Nous vous invitons donc à suivre avec intérêt cet essentiel de l'apprentissage de l'élu-e municipal. Une formation mise à jour, remplie de trucs et astuces, et dédiée à la compréhension des devoirs déontologiques des élus-es. Inscrivez-vous dès maintenant!

Dans un autre registre, nouveaux élus-es et élus-es expérimentés peuvent se préparer ou se perfectionner à endosser le costume de conseiller municipal et de maire en suivant les deux formations suivantes : Les rôles et responsabilités des élus-es et Maîtrisez vos dossiers municipaux.

Ces deux formations complémentaires, disponibles en classe virtuelle, vous permettront d'avoir une vision précise du champ de compétences de chacun des acteurs municipaux. Elles vous outilleront au mieux afin de vous permettre d'entrer de plain-pied dans vos (nouvelles) fonctions municipales.

Puis après avoir tracé le périmètre de votre champ d'action en qualité d'élu-e municipal, vous pourrez également vous aguerrir sur deux sujets essentiels :

- La tenue d'un conseil municipal ne s'improvise pas. Ainsi, la formation Préparation et participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal, offerte sous forme d'atelier, vous permettra d'être outillé pour animer avec doigté les prochaines séances de l'assemblée municipale;
- Les relations humaines sont au cœur du succès de toute entreprise; il en va de même de l'action municipale. Deux formations vous permettront, d'une part d'identifier au mieux qui fait quoi en matière de ressources humaines, soit Interactions entre le maire, le conseil municipal et la direction générale : qui fait quoi en matière de ressources humaines et d'autre part, de tirer le meilleur parti du duo, qu'en qualité de maire, vous formez avec la direction générale de la municipalité, soit La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale.

Vous êtes prêts? Laissez-vous guider maintenant à travers le programme des cours offerts et faites vos choix. Rendez-vous sur le site formationmunicipale.com. ■

¹ Le développement des compétences fait plus spécifiquement référence au savoir-faire et au savoir-être d'un individu.

² Voir sur le site de Formation municipale : Se connaître - Développement du leader.

KAMELION

SIGNALISATION ÉLECTRONIQUE ÉVOLUÉE

450-623-2580
trafic-innovation.com

TRAFFIC
innovation

MAIRIE AU QUÉBEC

Découvrez notre gamme d'afficheurs de vitesse Kamelion et d'autres innovations en signalisation électronique sur notre site web.



M. William Morin-Roy, avocat
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

L'EXERCICE BUDGÉTAIRE : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Le dimanche 7 novembre dernier se tenaient les élections générales municipales au Québec, ce qui signifie que plusieurs nouveaux élus-es sont maintenant en poste! En tant que nouvel élu-e municipal, sachez que l'automne dans les municipalités est la période de préparation et d'adoption du budget. Il s'agit donc de la première activité d'importance à laquelle vous allez participer. Afin d'être en mesure d'y participer pleinement, voici un tour d'horizon des éléments importants à retenir.

Le conseil municipal doit préparer et adopter chaque année un budget durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre¹. Toutefois, lors d'une année d'élections générales municipales, cette période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante².

LES OUTILS DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Le budget de votre municipalité doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, c'est-à-dire qu'il peut prévoir un excédent, mais pas un déficit³. Il existe trois (3) types d'outils de suivi budgétaire :

- Le budget⁴ : prévoit les revenus et les dépenses des postes budgétaires pour la prochaine année financière qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre⁵;
- La trésorerie : prévoit les entrées et les sorties d'argent afin de s'assurer d'avoir les liquidités suffisantes pour couvrir les dépenses;
- Le programme triennal d'immobilisations (PTI) : prévoit l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années⁶.

Il est recommandé de prendre connaissance des plus récents états financiers de votre municipalité. Sachez que le secrétaire-trésorier ou le trésorier de

votre municipalité doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre (4) semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux (2) états comparatifs qui font une synthèse de la situation financière⁷ :

- Le premier état présente les revenus et les dépenses de l'exercice financier en cours et les compare à ceux de l'exercice financier précédent pour la même période⁸. Par exemple, les revenus et les dépenses des huit (8) premiers mois de l'exercice financier 2021 sont comparés à ceux des huit (8) premiers mois de 2020;
- Le second état compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant avec ceux prévus par le budget de ce même exercice⁹. Par exemple, les revenus et dépenses réels, ainsi que ceux anticipés pour l'exercice financier 2021, sont comparés à ceux prévus au budget de 2021.

Lors d'une année d'élections générales municipales, les deux (2) états comparatifs doivent être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger¹⁰.

De plus, à la fin de l'année financière, le secrétaire-trésorier ou le trésorier doit dresser le rapport financier de votre municipalité pour l'exercice qui vient de se terminer et attester de sa véracité¹¹. Les états financiers compris dans ce rapport doivent faire l'objet d'une vérification par un vérificateur externe¹². Le rapport financier et celui du vérificateur externe doivent être déposés lors d'une séance du conseil et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 15 mai de chaque année¹³. De plus, lors d'une séance du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe¹⁴.

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Bien que cette situation soit rarissime, sachez que les municipalités peuvent adopter un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé¹⁵, à même les revenus provenant d'une taxe spéciale imposée sur la valeur de tous les immeubles imposables de la municipalité¹⁶.

Un déficit anticipé peut provenir d'une insuffisance de revenus par rapport aux prévisions ou d'un excédent de dépenses sur celles qui ont été prévues. Dans le premier cas, le budget supplémentaire a pour effet de pourvoir au financement de crédits déjà votés; dans le deuxième cas, il a pour effet de voter de nouveaux crédits pour l'excédent de dépenses.

LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET

Le budget et le PTI doivent être adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil consacrée exclusivement au budget de votre municipalité¹⁷. Rappelons que cette adoption doit se faire entre le 15 novembre et le 31 décembre ou le 31 janvier¹⁸.

Dans certaines municipalités, la pratique est de tenir la séance ordinaire mensuelle le même

jour que la séance extraordinaire du budget. Par exemple, la séance extraordinaire du budget se tient à 18 h, alors que la séance ordinaire se tient le même jour à 19 h.

Cette séance d'adoption du budget est précédée d'un avis public donné par le secrétaire-trésorier ou le trésorier au moins huit (8) jours avant la séance au cours de laquelle le budget et le PTI doivent être adoptés¹⁹. Dès que l'avis public est donné, le projet de budget et celui du PTI sont disponibles pour les membres du conseil²⁰.

Le budget et le PTI adoptés, ou un document explicatif de ceux-ci, sont distribués gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité²¹. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget et le PTI, ou le document explicatif, sont publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité²².

Bien que la préparation et l'adoption du budget comportent plusieurs éléments à retenir, sachez qu'ils sont essentiels, car votre municipalité doit se prêter à cet exercice chaque année. Voyez cette activité comme un tremplin dans votre nouvelle vie d'élu-e municipal!

Pour toute question au sujet de la préparation et de l'adoption du budget, nous vous invitons à communiquer avec un avocat du Service d'assistance juridique FQM/MMQ (SAJ). ■

¹⁵ Code municipal du Québec, c. C-27.1, art. 95.4 al. 1(1), ci-après « C.M. » ;
Loi sur les cités et villes, c. C-19, art. 474 al. 1(1), ci-après « L.C.V. ».

¹⁶ *Id.*

¹⁷ *Id.*

¹⁸ *Id.*

¹⁹ Art. 965 C.M.; Art. 479 L.C.V.

²⁰ Art. 953.1 C.M.; Art. 473 L.C.V.

²¹ Art. 176.4 al. 1 C.M.; Art. 105.4 al. 1 L.C.V.

²² Art. 176.4 al. 2 C.M.; Art. 105.4 al. 2 L.C.V.

²³ Art. 176.4 al. 3 C.M.; Art. 105.4 al. 3 L.C.V.

²⁴ Voir note 7 ; Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,
c. e-2.2, art. 314.2.

²⁵ Art. 176 C.M.; Art. 105 L.C.V.

²⁶ Art. 966.2 (1) C.M.; Art. 108.2 (1) L.C.V.

²⁷ Art. 176.1-176.2 C.M.; Art. 105.1-105.2 L.C.V.

²⁸ Art. 176.2.2 C.M.; Art. 105.2.2 L.C.V.

²⁹ Art. 957.1 C.M.; Art. 474.4 L.C.V.

³⁰ Art. 957.3 C.M.; Art. 474.6 L.C.V.

³¹ Art. 956 al. 2 C.M.; Art. 474.2 al. 2 L.C.V.

³² Voir notes 1 et 2.

³³ Art. 956 al. 1 C.M.; Art. 474.2 al. 1 L.C.V.

³⁴ *Id.*

³⁵ Art. 957 al. 1 C.M.; Art. 474.3 al. 1 L.C.V.

³⁶ *Id.*

Pour vos Serpuariens^{MD} : c'est au point !

Joignez-vous au programme québécois de recyclage des produits électroniques dès aujourd'hui !

Communiquez avec nous :
info@recyclerMESelectroniques.ca

**RECYCLER
MES
ÉLECTRONIQUES**  MC

Programme géré par l'ARPE-Québec

recyclerMESelectroniques.ca/qc



FORMATION MUNICIPALE

OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Le comportement éthique

Restez à l'affût des nouvelles dates qui seront ajoutées à la programmation en temps utile.

- 15 et 16 décembre 2021 de 17 h 30 à 20 h 30 - Classe virtuelle
- 6 et 7 janvier 2022 de 13 h à 16 h - Classe virtuelle
- 8 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 13 et 14 janvier 2022 de 9 h à 12 h - Classe virtuelle
- 15 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Saint-Louis-de-Blandford, en salle
- 17 et 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h - Classe virtuelle
- 19 et 20 janvier 2022 de 17 h 30 à 20 h 30 - Classe virtuelle
- 22 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 29 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 3 et 4 février 2022 de 9 h à 12 h - Classe virtuelle
- 5 février 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 5 février 2022 de 9 h à 16 h - Pohénégamook, en salle
- 10 et 11 février 2022 de 13 h à 16 h - Classe virtuelle
- 12 février 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 12 février 2022 de 9 h à 16 h - Saint-Agapit, en salle
- 16 et 17 février 2022 de 17 h 30 à 20 h 30 - Classe virtuelle
- 24 et 25 février 2022 de 9 h à 12 h - Classe virtuelle
- 1^{er} et 2 mars 2022 de 17 h 30 à 20 h 30 - Classe virtuelle

Plus de dates au formationmunicipale.com.

The ethical behaviour

- 9 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 18 février 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 26 mars 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle

FORTEMENT RECOMMANDÉES EN DÉBUT DE MANDAT

Les rôles et responsabilités des élus-es - Disponible en ligne en autoapprentissage

Les rôles et responsabilités des élus-es

- 4 décembre 2021 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 4 décembre 2021 de 9 h à 16 h - Montérégie (ouest), en salle
- 11 décembre 2021 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 11 décembre 2021 de 9 h à 16 h - Laval, en salle
- 11 décembre 2021 de 9 h à 16 h - Montérégie (ouest), en salle
- 18 décembre 2021 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 18 décembre 2021 de 9 h à 16 h - Bas-Saint-Laurent, en salle
- 8 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 8 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Estrie, en salle
- 15 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 15 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Québec, en salle
- 22 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Région de Montréal, en salle
- 29 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 29 janvier 2022 de 9 h à 16 h - Saguenay, en salle
- 3 et 4 février 2022 de 13 h à 16 h - Classe virtuelle
- 5 février 2022 de 9 h à 16 h - Lanaudière, en salle
- 12 février 2022 de 9 h à 12 h - Classe virtuelle
- 12 février 2022 de 9 h à 16 h - Montérégie, en salle
- 16 et 17 février 2022 de 9 h à 12 h - Classe virtuelle
- 19 février 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle
- 26 février 2022 de 9 h à 16 h - Classe virtuelle

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités est disponible à distance et quelques cours sont également offerts en salle : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo. Découvrez ici toutes les dates de décembre 2021 à mars 2022.

- 26 février 2022 de 9 h à 16 h - Montérégie, en salle
- 10 et 11 mars 2022 de 9 h à 12 h - Classe virtuelle
- 12 mars 2022 de 9 h à 16 h - Montérégie, en salle

Plus de dates au formationmunicipale.com.

Maîtrisez vos dossiers municipaux

Dates à venir au formationmunicipale.com.

Gestion financière municipale

- 10 et 11 mars 2022 de 17 h 30 à 20 h 30 - Classe virtuelle

Plus de dates au formationmunicipale.com.

PARCOURS VERS UN DIPLÔME

Parcours nouvel élu-e, Gravir le sommet un pas à la fois

- Webinaire Introduction au monde des élus-es : mardi 14 décembre 2021, 19 h
- Webinaire Finances municipales, le rôle de l'élu-e : mardi 25 janvier 2022, 14 h
- Communautés de pratique : dès janvier 2022, inscriptions maintenant sur formationmunicipale.com
- Parcours en leadership - Nouvel élu-e : première cohorte à partir du 1^{er} février 2022
- Réussir avec les médias : 1^{er} février 2022 de 13 h à 17 h
- Atelier politique 1 : 9 février 2022, 14 h

Diplôme d'administrateur municipal

- Communiquer efficacement : 9 et 10 décembre 2021 de 13 h à 16 h
- Le *Lean Management* - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale : 6 et 7 décembre 2021 de 8 h 30 à 12 h

Diplôme en leadership municipal

- Se connaître : développement du leader - Disponible en ligne
- Communiquer avec impact en tant qu'élu-e : 16 et 17 décembre 2021 de 8 h 30 à 11 h 30
- Certification ceinture jaune en *Lean Six Sigma* : 2 et 9 février 2022 de 8 h 30 à 16 h 30
- Assumer son leadership en tant qu'élu-e - phase 2 : 3 et 4 mars 2022 de 8 h 30 à 11 h 30

Et si vous faisiez votre propre calendrier?

Tous les cours du répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous à competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.



competences@fqm.ca



1 866 951-3343

Merci à nos partenaires

du Congrès 2021

Partenaires présentateurs

Congrès



Événement écoresponsable



Partenaires majeurs



Partenaires

- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Cain Lamarre
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- DHC Avocats
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Éco Entreprises Québec
- Therrien Couture Joli-Cœur
- Lavery Avocats
- Le Mouvement Desjardins
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Municonseil avocats Inc.
- RECYC-QUÉBEC
- Tremblay Bois Avocats